

---

**CAHIERS D'HISTOIRE**

---

**No:11**

**Amable Morin**

**Notaire de chez-nous**

**PREMIER TABELLION RÉSIDENT  
DE SAINT-ROCH-DES-AULNAIES**

**par: Roland Martin**

---

**LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE LA CÔTE-DU-SUD**

**La Pocatière**

**1976**

340.092  
M 858 m

34678

**Roland Martin**

**No:11**

78

**Amable Morin**

**Notaire de chez-nous**

**PREMIER TABELLION RÉSIDENT  
DE SAINT-ROCH-DES-AULNAIES**

**Cédé Par**

**LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE**

**DE LA CÔTE-DU-SUD**

**La Pocatière**

**1976**

Bureau pour l'année 1976

Président:	M. Henri Généreux
Vice-prés.:	M. Simon Fortin
Secr.-trés.:	M. Pierre Matteau
Publiciste:	M. Guy Théberge
Archiviste:	Abbé Lionel Léveillé

\* \* \* \* \*

c Société Historique de la Côte-du-Sud, 1976. Dépôt  
légal - Bibliothèque Nationale du Québec. Biblio-  
thèque Nationale du Canada. Quatrième trimestre  
1976.

## P R E S E N T A T I O N

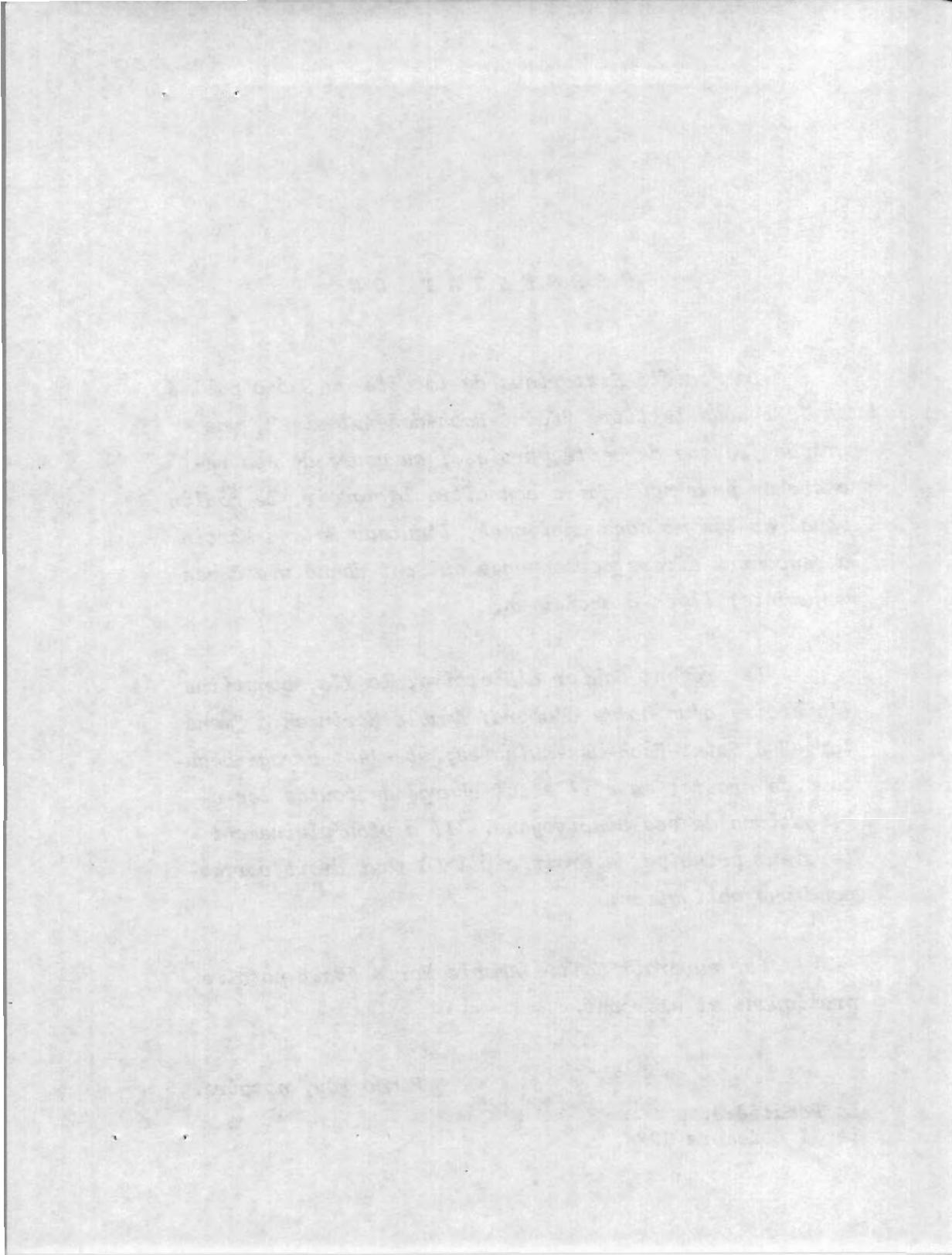
*La Société Historique de la Côte-du-Sud a publié, en 1975 sous le titre "Saint-Roch-des-Aulnaies", une grande fresque de cette paroisse; au cours de ses recherches pour nous faire connaître le manoir, le moulin banal et les maisons anciennes, l'auteur Roland Martin a rencontré divers personnages qui ont donné vie à ces monuments; il en a choisi un.*

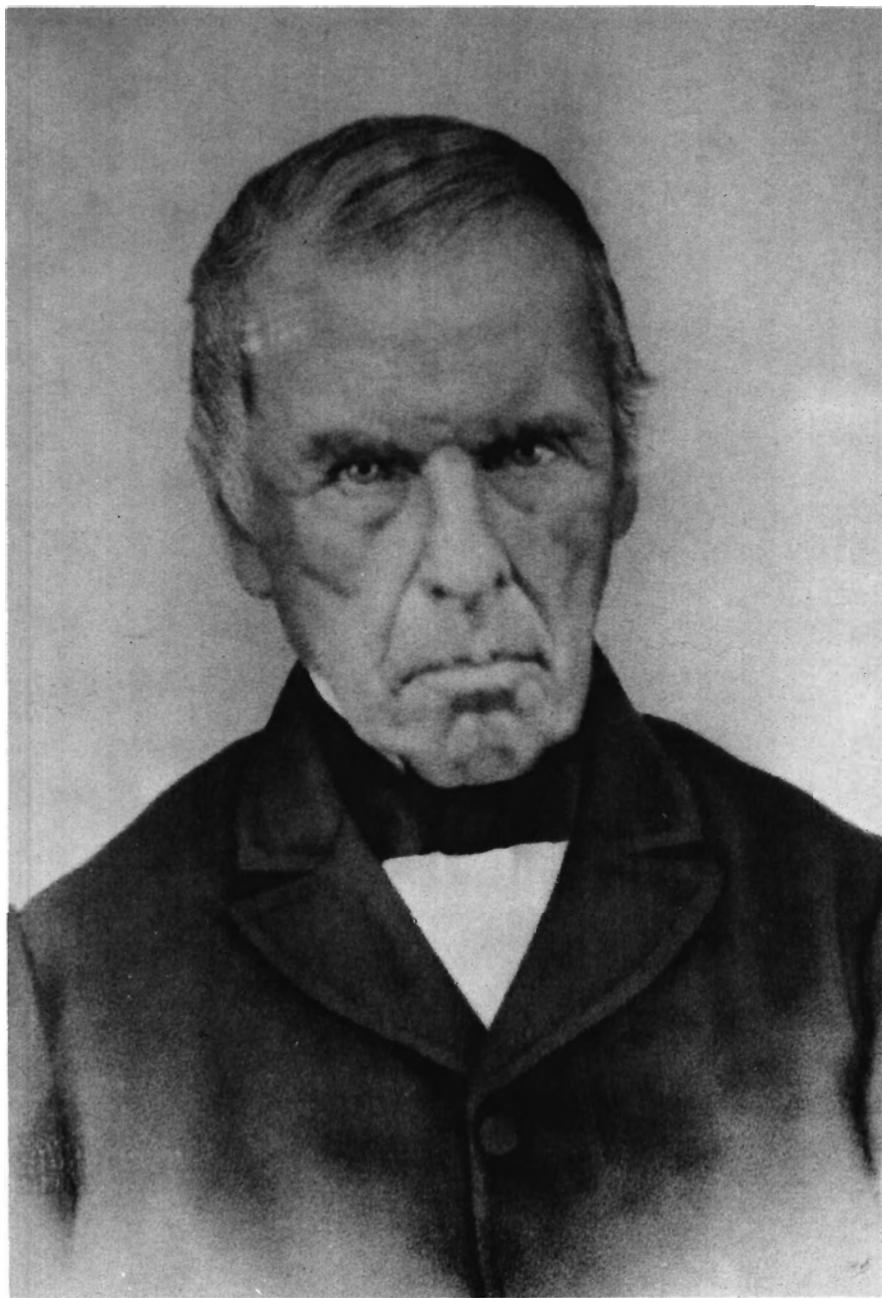
*Le présent Cahier d'Histoire, le XIe, constitue l'histoire d'un homme d'abord; Amable Morin en a "mené large" à Saint-Roch-des-Aulnaies; il s'est arrogé beaucoup de droits; mais il s'est chargé de toutes les obligations de ses concitoyens. Il a vécu pleinement le vieux principe de droit civil "à tout droit correspond une obligation.*

*Par surcroît Maître Amable Morin était notaire pratiquant et exerçant.*

*Roméo Roy, notaire.*

*La Pocatière,  
le 11 novembre 1976.*





AMABLE MORIN (1793 - 1877)



ABBÉ FRANÇOIS PILOTE (1811 - 1886)

## INTRODUCTION

Me Amable Morin exerça la profession de notaire à Saint-Roch-des-Aulnaies, sa paroisse natale, durant soixante et un ans, soit de 1815 à 1876. Ses connaissances juridiques, ses grandes qualités de cœur et d'esprit, son entregent teinté d'humour l'avaient amené à faire partie de la Chambre des Notaires de Montmagny, dès sa constitution en 1860, et à accepter les charges de marguillier, de secrétaire municipal et de greffier de la Cour des Commissaires à Saint-Roch-des-Aulnaies. Malgré ses nombreuses occupations professionnelles et une vie familiale remarquable, Amable Morin fut maître de poste, agriculteur, pommiculteur, pêcheur et marchand général. Difficilement citerait-on en exemple une vie plus laborieuse que la sienne !

C'est étonnant et presque incroyable qu'un tel personnage, qui a joué un rôle prépondérant non seulement à Saint-Roch-des-Aulnaies, mais dans toute la Côte-du-Sud, soit totalement méconnu. Son greffe contient exactement 10,659 actes. La tâche de faire revivre Amable Morin a été laborieuse quoique son décès ne re-

monte qu'à cent ans. Nous avons consulté les Archives du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, les Archives de la paroisse de Saint-Roch-des-Aulnaies, les Archives de l'Evêché de Ste-Anne, les Archives Nationales du Québec, les Archives de la Chambre des Notaires et celles de M. Maurice Pelletier, arrière-arrière neveu, qui habite la spacieuse et jolie résidence construite par Me Amable Morin. C'est un véritable monument qui témoigne de son goût du beau et du travail bien fait.

Un notaire tentait, en 1755, de s'établir à Saint-Roch-des-Aulnaies, arrivant de Saint-Vallier-de-Bellechasse, Me Barthélémy-Joseph Richard. En 1760, il quittait Saint-Roch pour exercer la profession de huissier à Longue-Pointe, près de Montréal. Il ouvrait une étude à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, en 1761. On le retrouve à la Rivière-Ouelle, à Kamouraska et à Saint-Vallier, en 1769 (1).

Au début de cette étude, il est bon de nous poser la question: qu'est-ce qu'un notaire ? Armand de Pontmartin, écrivain et critique littéraire français (1811-1890), qui vécut dans le même siècle qu'Amable Morin, nous en donne une définition dans Mémoires d'un notaire: "Le notaire ! c'est le valet de chambre du

---

<sup>1</sup> Louis-J. Pelletier, Quelques maîtres d'école de la Rive-Sud, Bulletin des Recherches Historiques, vol. XLIX, no 8, Lévis 1943, p. 233.

coeur humain; il le voit en déshabillé, se dépouillant pièce à pièce de ses vêtements façonnés par l'orgueil, et étalant au-dessous la ligne hideuse ou la plaie vive ! Aujourd'hui que la religion n'occupe plus, hélas ! que la seconde place, aujourd'hui que le chiffre tue l'idée, le notaire a succédé au prêtre: il est le confesseur du coffre-fort, cette conscience moderne" (1).



---

<sup>1</sup> Armand de Pontmartin, Mémoires d'un notaire, Edition Michel Léry, Paris, 1848-49, p. 33.

## Chapitre I

### JEUNESSE ET ETUDE

M. l'abbé Adrien Bernier, curé à Saint-Roch-des-Aulnaies, nous a ouvert les registres de sa paroisse et nous avons pu lire ce qui suit: "Le 27 octobre 1793, par nous prêtre curé de St-Roch-des-Aulnaies, a été baptisé Amable, né d'aujourd'huy du légitime mariage de Jean-Baptiste Morin et de Marie-Angélique Decein dite Saint-Pierre. Le parrain a été Barthélémy Morin, cousin, et la marraine Marie-Marthe Pelletier, cousine, qui ont déclaré ne scavoir signer de ce enquis suivant l'ordonnance. Le père absent. Joseph Verreault, ptre".

Amable est le quinzième enfant d'une famille qui continuera de s'accroître jusqu'en 1800 pour former un total de dix-neuf rejetons. Voir en APPENDICE I la liste des enfants qui arrivent "drus comme mouches", à raison d'un par année, à l'exception des années 1784 et 1789, où M. et Mme Jean-Baptiste Morin s'enrichissent de quatre (4) filles. "Ce que d'autres redoutent comme un péril de pauvreté, écrivait l'abbé Lionel Groulx, nos

pères l'appellent richesse<sup>1</sup>. En effet, M. et Mme Jean-Baptiste Morin ont la grande joie de porter sur les fonts baptismaux les jumelles: Marie-Madeleine et Marie-Marguerite (1784) et Marie-Julie et Marie-Scholastique (1789). Malgré tout, la nourriture n'a pas manqué à cette nombreuse famille, quoique le père n'exerçât que le métier de cultivateur sur une ferme du haut de la paroisse de Saint-Roch-des-Aulnaies, près de Saint-Jean-Port-Joli (1). Monsieur Jean-Baptiste Morin, Lieutenant-colonel d'une division de milice à Saint-Jean-Port-Joli est dit "marguillier sortant de charge" par l'abbé Joseph Verreault, dans une lettre qu'il écrit à Mgr l'Archevêque de Québec, le 28 juin 1791 (2).

M. Jean-Baptiste Morin est décédé, vraisemblablement, en février 1810. C'est étrange que nous n'ayons pu retracer l'acte de sa sépulture au registre de Saint-Roch-des-Aulnaies. Dans l'acte d'inventaire de ses biens, dressé par Me Simon Fraser, notaire, de Saint-Jean-Port-Joli, les dix-neuf, vingt et vingt-et-un mars 1810, nous apprenons qu'il est juge de paix de Sa Majesté, lieutenant-colonel de milice de la division

---

<sup>1</sup> Au Cadastre abrégé de la seigneurie des Aulnaies en l'année 1861, cette ferme porte le numéro 21 et Jean-Baptiste Morin, fils, en est le propriétaire.

<sup>2</sup> Archives de l'Evêché de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Lettre de l'abbé Joseph Verreault à Mgr Jean-François Hubert, évêque de Québec, conservée dans le dossier de Saint-Roch-des-Aulnaies, doc. 40.

de Saint-Thomas et qu'il réside à Saint-Roch-des-Aulnaies. Madame Jean-Baptiste Morin, élue tutrice de ses cinq enfants mineurs: Amable, 16 ans, Adélaïde, 14 ans, Michel 13 ans, Moyse, 11 ans, et Germain, 10 ans, déclare sous serment qu'elle possède en argent quatre mille cent quatre-vingt six livres et dix-sept sols (de vingt sols). Soulignons que trois mille trente-six livres et quinze sols sont dûs à la communauté notamment: 101 livres par Jean-Baptiste Juchereau-Duchessnay, seigneur de Saint-Roch-des-Aulnaies "pour du beurre à lui vendu et livré"; 2,400 livres par Jean-François Caron, marchand de Saint-Roch; 300 livres par son gendre, Pierre-Noël Pelletier, de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

Jean-Baptiste Morin était un cultivateur progressif et un homme d'affaires remarquable. Sa ferme, qui est importante pour l'époque (1810), compte quinze vaches à lait, deux taures, deux veaux, cinq chevaux, un poulain, cinq porcs, trente moutons, dix-huit poules et quatre oies. L'inventaire de ses biens démontre aussi qu'il est propriétaire de plusieurs fermes et de plusieurs lopins de terre à Saint-Roch-des-Aulnaies et à Rivière-du-Loup. On trouvera la description de ces fermes à l'APPENDICE II. Dès sa tendre enfance, Amable Morin s'est initié aux affaires et à la culture de la terre sur la grande ferme familiale où la besogne ne

manquait sûrement pas.

A quel endroit Amable Morin a-t-il fait ses études primaires ? Nous serions tenté d'écrire que c'est à l'Ecole d'Institution Royale, construite à Saint-Roch-des-Aulnaies par le gouvernement du Bas-Canada, vers 1801, pour servir d'école élémentaire paroissiale. Vraisemblablement, c'était la seule école qui existait à Saint-Roch-des-Aulnaies. Mais la tradition orale rapporte que cette école, construite en pierre des champs, n'a jamais été utilisée comme telle par suite de l'opposition du clergé catholique et des paroissiens qui voyaient en cette institution protestante de l'Etat une menace à leur foi et à leur langue. D'ailleurs, l'Evêque catholique, Mgr J.-O. Plessis avait refusé son approbation.

C'est à cette époque que les presbytères des campagnes et des villes se transformèrent en écoles. Il n'y a pas de doute, Amable Morin fréquenta l'école du presbytère de Saint-Roch-des-Aulnaies ! L'abbé Joseph Verreault, curé, qui avait vécu ces problèmes de l'enseignement, prouvera son attachement à l'oeuvre de l'éducation en léguant, à son décès survenu le 30 juin 1826, une somme de \$2,000.00 que la Fabrique de Saint-Roch se devait d'utiliser pour fonder une première école dite: Ecole de la Fabrique. En 1837, la paroisse de

Saint-Roch-des-Aulnaies ne comptait que deux écoles élémentaires. Un monsieur Dion enseignait aux garçons alors que son épouse était institutrice à l'école des filles. " A Saint-Roch-des-Aulnaies, le mardi, 18 juillet 1837, c'était l'examen de lecture, d'histoire, de géographie et d'arithmétique et la distribution des prix en présence d'un auditoire nombreux et respectable" (1).

Amable Morin fit-il des études classiques ? L'abbé Honorius Provost, archiviste au Séminaire de Québec dont la fondation remonte à 1663, consulté là-dessus, écrit le 12 juillet 1976: "Nous n'avons pas d'élève du nom d'Amable Morin ayant étudié au Séminaire de Québec" (2). A-t-il fait des études classiques à Montréal grâce à une bourse de son curé ? Ca nous semble peu probable. L'Université Laval n'a pu compter Amable Morin au nombre de ses étudiants en droit puisque cette institution ne sera fondée qu'en 1852. Quoiqu'il en soit, sa calligraphie, son style et l'excellent français des actes et de la correspondance qu'il rédigea jusqu'au soir de sa vie nous permettent de penser qu'Amable Morin a fréquenté beaucoup plus qu'une école primaire.

---

<sup>1</sup> Le Libéral, journal politique, industriel et littéraire, Québec, no. 11, 22 juillet 1837.

<sup>2</sup> Abbé Honorius Provost, Lettre à l'auteur, 12 juillet 1976.

Afin de mieux saisir les exigences requises pour la pratique du notariat au cours des années 1800 à 1900, période où vécut Amable Morin, il est bon de jeter un coup d'oeil sur les coutumes et les lois qui prévalurent depuis la fondation de Québec en 1608. Les notaires royaux et les notaires seigneuriaux ont joué un rôle important en assurant les titres de la propriété et en conservant le patrimoine des individus. "En France, c'est à Saint Louis (Louis IX) que l'on attribue l'érection des notaires en titre d'office. Il rendit leurs actes exécutoires et authentiques. Le 9 novembre 1291, l'Ordonnance du roi Philippe IV dit Le Bel portait que l'institution des tabellions n'appartiendrait qu'au roi, et que foi ne sera ajoutée qu'aux actes scellés" (1). On sait que Jean Guyon, maçon, et en quelque sorte l'homme de lettres de Beauport, près de Québec, dressa le contrat de mariage de Robert Drouin avec Anne Cloutier, le 16 juillet 1636. Robert Giffard, le premier seigneur canadien et le beau-père de Nicolas Juchereau, seigneur de Saint-Roch-des-Aulnaies, dressa des actes authentiques lors de concessions de terre à ses censitaires et il en fut ainsi de la presque totalité des premiers seigneurs. La Compagnie des Cent-Associés possédait, en Nouvelle-France,

<sup>1</sup> J.-Edmond Roy, Histoire du Notariat au Canada, Lévis, 1899, t. I, p. XXIII.

le pouvoir de choisir les fonctionnaires: juges, notaires, etc. Le roi Louis XIV, par son Edit du mois d'avril 1653 établissant le Conseil Souverain, lui donna le pouvoir de "nommer tels greffiers, notaires et tabellions, sergents et autres officiers de justice qu'il jugera à propos..."(1).

M. J.-Edmond Roy dit: "Il n'appert pas que les aspirants fussent obligés de subir aucun examen sur leurs connaissances légales, du moins nous n'en avons point trouvé trace dans nos archives. Il n'y avait pas non plus aucun stage à subir...(2). On comptait beaucoup plus, à l'époque, sur la faveur politique et les influences de famille que sur la science légale pour obtenir une charge de notaire ou être nommé avocat ! A la capitulation de Québec, en septembre 1759, les Anglais suivirent les usages et les coutumes de leurs prédécesseurs tout en exigeant le serment d'allégeance. Mais à la suite de l'Acte de Québec, en 1774, Guy Carleton, gouverneur, fit une commission générale pour les quelque cinquante notaires en service. "J'ai jugé convenable, écrivait-il, d'émettre cette commission générale constituant et appointant les différents notaires dans

<sup>1</sup> Archives Nationales du Québec, Edits et Ordonnances, Québec, vol. I, p. 38.

<sup>2</sup> J.-Edmond Roy, Histoire du Notariat au Canada, Lévis, 1899, t. I, p. 275.

cette province...donnant et accordant à tous et à chacun d'eux plein pouvoir et autorité d'attester les actes, testaments, codicilles, contrats, conventions et autres instruments par écrit suivant la loi" (1). L'Ordonnance d'Henry Hamilton, lieutenant-gouverneur, signé le 30 avril 1785 au Château Saint-Louis de Québec, fut la première et véritable loi organisant le notariat en Nouvelle-France (25, Geo. III, ch.4). Elle restera en vigueur jusqu'en 1849, soit durant soixante-deux ans.

Amable Morin, de Saint-Roch-des-Aulnaies, s'est donc conformé à cette Ordonnance. A l'article 2, nous lisons: "A l'avenir, personne ne pourra être nommé notaire, à moins d'avoir servi de bonne foi et régulièrement comme clerc pendant cinq années, par contrat écrit et enregistré chez un notaire pratiquant. A la fin de sa cléricature et pour obtenir une commission, l'aspirant devra subir un examen devant quelques-uns des plus anciens notaires et praticiens dans cette science, en présence du juge en chef ou de deux ou plusieurs juges de la cour des plaidoyers communs du district dans lequel il aura servi comme clerc. Nul ne pourra être admis autrement" (2). A l'article 3, nous lisons, "Il est ordonné aux notaires de ramasser et ranger en bonne et due forme les minutes des actes passés devant

<sup>1</sup> Archives Nationales du Canada, Registre des Commissions et Lettres patentes du 24 août au 29 avril 1775, vol. I, p. 43.

<sup>2</sup> Archives Nationales du Québec, Ordonnances du gouverneur et du Conseil Législatif, de 1777 à 1792, vol. I, Québec, 1825, p. 91.

eux, dans l'ordre du temps où ils auront été passés, dans des paquets séparés pour chaque année...en façon de registres...ces registres seront ouverts à une inspection légale" (1). Il n'était donc pas nécessaire, avant 1785, de servir comme clerc avec un contrat par écrit. Des associations de notaires se formeront à Montréal et à Québec à la fin des Troubles de 1837-38, puis des Chambres de notaires verront le jour, en 1859, dans presque toutes les régions.

Il nous a semblé, pendant longtemps, qu'Amable Morin avait accompli ses études cléricales à Saint-Jean-Port-Joli; la Commission de notaire qu'il a reçue indique cette paroisse comme lieu de sa résidence. Mais à quelle étude? A celle de Me Simon Fraser qui pratique depuis 1804? Ce dernier (2) est assurément l'un des amis d'Amable Morin. Nous n'en voulons pour preuve que les démarches qu'il accomplit auprès de "Louis Gauvreau, négociant de la ville de Québec et un des membres de la Chambre des Communes de la province pour emprunter 100 Livres courantes afin de rendre ser-

<sup>1</sup> Archives Nationales du Québec, *op. cit.*, p. 91.

<sup>2</sup> Me Simon Fraser reçoit sa Commission de notaire, le 7 janvier 1804, pratique à Saint-Jean-Port-Joli, devient Colonel de milice dans le 1er Bataillon du comté de l'Islet, décède le 23 décembre 1855 et est "inhumé dans l'église de Saint-Jean-Port-Joli vis-à-vis la chair, dans l'allée du Nord", le 31 décembre. Il était âgé de 78 ans et 9 mois.

vice à Amable Morin, le 24 juin 1817<sup>1</sup> (1). Beau geste patriotique en cette fête des Canadiens-français ! Me Amable Morin prépare-t-il son mariage ? Me Simon Fraser est présent lors de plusieurs actes dressés par Amable Morin à Saint-Roch-des-Aulnaies. Ce qui plus est, Me Simon Fraser requiert ses services à Saint-Jean-Port-Joli pour dresser un acte personnel. Ce sera, effectivement, le premier acte écrit par Me Amable Morin. De 1820 à 1839, il oeuvre avec Me Simon Fraser, tout en ayant son étude à Saint-Roch-des-Aulnaies. Avant d'entreprendre sa cléricature, Amable Morin a sûrement signé un Brevet d'Apprentissage par acte authentique avec un notaire de Montmagny ou de Kamouraska. Mais les recherches, pour retracer ce contrat, sont très ardues puisque de nombreux notaires oeuvraient durant cette période dans le district de Montmagny (Boisseau, Turgeon, Larue, Létourneau, etc.). Amable Morin et Simon Fraser cheminent certainement ensemble; celui-ci devient Colonel de milice dans le 1er Bataillon du comté de l'Islet. Me Amable Morin est élevé au grade de Capitaine aide-major dans le même bataillon, le 23 janvier 1827, par le gouverneur Georges Earl de Dalhousie. Les Lettres patentes, émises et signées par "Dalhousie, gouverneur" sont conservées aux Archives de M. Maurice Pelletier, de Saint-Roch-des-Aulnaies.

---

<sup>1</sup> Archives familiales de M. Maurice Pelletier, Obligation par Me Simon Fraser en faveur de Louis Gauvreau, le 24 juin 1817.

Ce n'est qu'après bien des démarches et après nous être posé beaucoup d'interrogations qu'enfin nos pistes de recherches nous ont conduit à la conclusion suivante qui confirme nos présomptions. En effet, au moment d'aller sous presse, M. Pierre Collins, des Archives Nationales du Québec, nous communiquait copie du Brevet d'Apprentissage d'Amable Morin chez Me Simon Fraser, notaire, de Saint-Jean-Port-Joli, le 26 juin 1810. Me Rémi Piuze, notaire public, de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, a dressé le contrat en l'étude de Me Simon Fraser. Nous invitons le lecteur à prendre connaissance de ce précieux document en APPENDICE III.

Mlle Julienne Barnard, de Québec, avait donc raison de nous écrire: "Il y a une Providence pour les chercheurs, je le sais par expérience" (1).

---

<sup>1</sup> Mlle Julienne Barnard de Québec, auteur des Mémoires Chapais en trois volumes.

## Chapitre II

## NOTAIRE PUBLIC A 21 ANS

Ses études cléricales terminées, Amable Morin subit avec grand succès, le 4 juillet 1815, les examens requis, en présence des Honorables Olivier Perreault et Edward Bowen, juges de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté. Son Excellence sir Gordon Drummond (1), chevalier commandeur du Très Honorable Ordre Militaire du Bain, administrateur du Haut et du Bas-Canada et vice-amiral de ces mêmes provinces, accorde à Amable Morin, le 13 juillet 1815, la Commission de Notaire public. Dans le document émis, au Château Saint-Louis de Québec, sir Gordon Drummond mentionne qu'ayant pris en considération la loyauté et l'intégrité du dit Amable Morin, ses connaissances et sa capacité ainsi certifiées, j'ai nommé et appointé Amable Morin pour exécuter et remplir la responsabilité et les devoirs de notaire public pour la dite province et remplir et exécuter le même office et les responsabilités selon la loi,

---

<sup>1</sup> Sir Gordon Drummond, administrateur par intérim de la province, du 5 avril 1815 au 21 mai 1816. Ses instructions sont datées du 29 décembre 1814.

d'avoir, tenir, exercer et jouir du dit office de notaire public aussi longtemps qu'il lui plaira" (1). M. Maurice Pelletier, de Saint-Roch-des-Aulnaies, conserve ce précieux document intitulé: Commission appointant Amable Morin comme notaire public pour la Province du Bas-Canada.

Sait-on que sir Gordon Drummond est venu dans notre région au cours de sa brève administration ? En effet, le mardi, 4 avril 1815, il était l'hôte d'honneur du seigneur Pierre Casgrain en son manoir de Rivière-Ouelle. L'abbé Charles-François Painchaud, curé de Sainte-Anne, avait été invité à prendre le dîner et à accompagner Mgr Bernard-Claude Panet, évêque-coadjuteur de Québec et curé de Rivière-Ouelle (2).

Amable Morin est devenu, grâce à son parchemin, un officier public dont la principale fonction est de rédiger et de recevoir des actes auxquels les parties doivent ou veulent faire donner un caractère d'authenticité qui s'attache aux actes de l'autorité publique, et en assurer la date. Il a aussi pour devoir de conserver précieusement le dépôt de ces actes, d'en donner communication et d'en remettre des copies ou ex-

<sup>1</sup> Archives Nationales du Québec, Document enregistré au Greffe des Documents à Québec, le 31 juillet 1815, dans le 4e Registre des Lettres patentes et Commissions, folio 201.

<sup>2</sup> Paul-Henri Hudon, Rivière-Ouelle de la Bouteillerie, 1672-1972, Montréal, 1972, p. 220.

traits authentiques. Mais attention ! Amable Morin n'a pas encore le droit ni le pouvoir d'exercer la profession de notaire. "Il lui fallait subir une information de vie et moeurs, sorte d'enquête administrative sur la dignité de sa vie et sa fidélité à l'Eglise catholique romaine. L'aspirant adressait une supplique au lieutenant de la juridiction, le priant de bien vouloir le recevoir, lui et ses témoins, et procéder à l'information. Le jour venu, devant cet officier, comparaissaient quelques personnages dignes de foi qui faisaient, habituellement, l'éloge du candidat" (1). L'abbé Joseph Verreault, curé de Saint-Roch-des-Aulnaies, s'est-il rendu à l'information ? Il a sûrement remis à son paroissien un billet de confession semblable à celui qu'émettait l'abbé Auclair, de Kamouraska. "Je soussigne, prestre missionnaire de Camourasca confesse avoir reçu le Sieur Janeau au sacrement de penitence et luy ay donné la sainte communion...A camourasca, ce 11e Avril 1714, Auclair ptre M<sup>e</sup> (2).

Amable Morin reçoit sa Commission de notaire, le 13 juillet 1815. Le lendemain, le secrétaire provincial certifie, sur le même document, qu'"Amable

<sup>1</sup> André Vachon, Histoire du Notariat Canadien (1621-1960), Québec 1962, p. 39.

<sup>2</sup> Archives Nationales du Québec, Collection de pièces judiciaires et notariales, no. 2044.

Morin nommé à l'intérieur du document a comparu personnellement devant moi, a fait le serment d'allégeance et le serment de remplir fidèlement la responsabilité et les devoirs qui lui sont confiés<sup>1</sup>.

Le jeune notaire revient à Saint-Roch-des-Aulnaies et se met à l'oeuvre immédiatement. Assermenté à Québec, le 14 juillet 1815, Me Amable Morin dresse son premier acte à Saint-Jean-Port-Joli, "à la maison du Sieur Simon Fraser le dix-huit juillet mil huit cent quinze avant-midi" (1). Il s'agit d'un acte par lequel François Toussaint, cordonnier, de Saint-Jean-Port-Joli, reconnaît devoir à Simon Fraser, notaire public, la somme de cent cinquante livres pour un prêt consenti, et s'engage à le remettre en trois ans avec l'intérêt légal de six pour cent. En garantie, François Toussaint a hypothéqué tous ses biens meubles et immeubles, spécialement un arpent et demi de terre sur quarante-deux arpents de profondeur situé au deuxième rang de Saint-Jean-Port-Joli. A remarquer que les témoins sont: Joseph Fournier, cultivateur, et Germain-Alexandre Verreau, Clerc notaire, de Saint-Jean-Port-Joli. Nous avons là, ce nous semble, une preuve de l'intérêt et de l'attention que porte Me Simon Fraser à l'endroit de son protégé, le jeune Amable Morin.

<sup>1</sup> Archives Nationales du Québec, Reconnaissance de dette de François Toussaint à Me Simon Fraser, (gr. Amable Morin). Document dû à l'obligeance de M. Pierre Collins, de Québec, à qui nous devons beaucoup.

Cinq jours plus tard, le 23 juillet avant-midi, Me Amable Morin dresse son deuxième acte "au dit lieu de Saint-Roch-des-Aulnaies, maison d'Angélique Hurdon dit Beaulieu". Henri Morin et son épouse, Perpétue Caron, vendent la terre qu'ils possèdent, par concession du seigneur, au 4e rang de Saint-Roch-des-Aulnaies (aujourd'hui Sainte-Louise) pour la somme de vingt-cinq livres. Les témoins sont: Joseph Caron et François-Marie Soulard, cultivateurs. Au cours de l'après-midi du même jour, Me Amable Morin, notaire, dresse un autre acte en son étude de Saint-Roch-des-Aulnaies. "Germain Dessaint dit St-Pierre et son épouse, Marie-Françoise Pelletier, habitants en la paroisse de St-Roch, Côte du Sud, vendent au Sieur Michel Parent aussi habitant de la paroisse de St-Roch, deux arpens de terre de front sur quarante arpens de profondeur situés en le troisième rang de la paroisse St-André, comté de Cornwallis moyennant le prix et somme comptant de neuf cents livres de vingt sols chacune..." (1). Passer deux actes en une même journée pour un jeune notaire qui vient à peine d'ouvrir son étude, en 1815, c'est déjà prometteur pour l'avenir !

Me Amable Morin, notaire, a joué un rôle

---

<sup>1</sup> Archives Nationales du Québec, Contrat de vente de Germain Dessaint dit St-Pierre à Michel Parent, de Saint-Roch-des-Aulnaies, le 23 juillet 1815, (gr. Amable Morin).

considérable dans la vie juridique de la Côte-du-Sud, de 1815 à 1876. Dans les campagnes, le notaire a toujours été le conseiller à la fois juridique, social et moral des familles. L'on s'en remet généralement à son expérience, à sa prudence et à sa connaissance des hommes et du milieu familial pour le contrat de mariage, le marché à conclure, le testament, le partage de successions, etc. Le partage du patrimoine héréditaire exigeait d'Amable Morin des connaissances juridiques et du doigté puisqu'il était tout aussi important d'assurer la conservation du "bien ancestral" que le maintien de la paix dans la famille.

Ses relations avec ses concitoyens, ses clients et les membres du clergé furent toujours empreintes de la plus haute politesse, de la plus franche cordialité. Tous allaient à lui avec confiance pour recevoir des conseils sur leurs différents problèmes d'affaires, de succession ou de partage de "biens". La correspondance qu'il échangeait, dès le 22 novembre 1836, avec l'abbé Charles-François Painchaud, supérieur du Collège et curé de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et surtout avec l'abbé François Pilote, de 1842 à 1870, alors qu'il occupe les postes de directeur, de procureur et de supérieur, nous en dit assez long là-dessus ! L'abbé François Pilote le consulte fréquemment sur des sujets aussi variés que: les indemnités dues au seigneur par les mainmortes en Canada, la verbalisa-

tion du chemin du 4<sup>e</sup> rang de Saint-Roch-des-Aulnaies, le droit du seigneur à un banc dans l'église située dans sa seigneurie, la largeur des routes, les droits des officiers des chemins, etc. Tout en demeurant clair dans ses explications et sans entrer dans les dédales de la législation et de la procédure, Amable Morin sait donner à l'abbé François Pilote, dans ses formules claires et concises, les principes généraux du droit. Les exemples qu'il prend sont toujours d'actualité et il sait formuler une réponse sûre, exprimée dans une langue vivante. Ses réponses sont toujours marquées au coin d'une intelligence qui sait et qui sent. De plus, Amable Morin a toujours la prudence d'avertir l'abbé Pilote qu'aucune solution proposée ne saurait être catégorique et qu'il y a toujours lieu, pour plus de certitude, de consulter un homme de loi. Ce conseil revient à la fin de chaque réponse, comme un leitmotiv.

Des liens d'amitié se sont noués entre les deux hommes. L'abbé François Pilote ne passe jamais à Saint-Roch-des-Aulnaies sans arrêter pour saluer son bon ami, Me Amable Morin, qui s'en déclare très honoré et touché. Le 16 septembre 1867, Me Amable Morin n'écrivait-il pas à l'abbé Pilote pour dire toute "la joie que j'aurai de vous recevoir prochainement à ma table" (1).

<sup>1</sup> Archives du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Lettre d'Amable Morin à l'abbé François Pilote, procureur, le 16 septembre 1867, doc. 62-LXXII.

De son côté, l'abbé Pilote fait accueil à Me Amable Morin lorsqu'il arrive, en calèche, au Collège de Ste-Anne.

M. J.-Edmond Roy écrit dans son Histoire du Notariat au Canada depuis la fondation de la Colonie jusqu'à nos jours (1901) que "lors de la formation de la Chambre des Notaires de Montmagny, le 29 août 1860, Amable Morin est élu membre. Ses collègues étaient: MM. Louis-Zéphirin Duval, de Saint-Jean-Port-Joli; Abraham Larue, de Cap St-Ignace; Swibert Larue, de Saint-Charles-de-Bellechasse; Eugène L'Ecuyer, de Saint-Raphaël; Barthélémi Pouliot, de Saint-Michel; François-Xavier Talbot, et Jean-Stanislas Vallée, de Saint-Thomas-de-Montmagny; Jean-Baptiste Morin, de Saint-François-de-Montmagny". Il convient de mentionner qu'à l'époque, Saint-Roch-des-Aulnaies comptait trois notaires pratiquants: Rémi Piuze, Pierre-Thémistocle Dupont et Amable Morin. A la session de 1859, par l'Acte 22, Victoria ch. 5, le procureur général Cartier avait décrété que "le gouverneur pourra émettre une proclamation pour autoriser l'établissement d'une chambre de notaires, dans et pour tout district ou districts qu'il jugera à propos d'assigner...et toute Chambre de notaires ainsi établie aura tous les pouvoirs, droits et privilèges

### Chapitre III

#### MARIAGE D'AMABLE MORIN ET CONSTRUCTION DE SA RESIDENCE

Me Amable Morin se croit "en lieu de vivre", car il songe à se marier après seulement deux ans de notariat. Il faut dire qu'à la suite du décès de son père, Jean-Baptiste Morin, Amable Morin a hérité de 2,190 livres en argent, constituant sa part de la succession mobilière, des fruits et revenus de ses lopins de terre et des intérêts, sans compter les "circuits" de terrain. En l'étude de Me Simon Fraser, le 4 mars 1815, "Amable Morin, Etudiant en Droit de la dite paroisse de St-Jean-Port-Joly donne quittance aux sieurs Pierre Morin et Louis-Marie Morin, ses frères cultivateurs de Saint-Roch-des-Aulnaies, pour et à l'acquit de Dame Jean-Baptiste Morin" (1).

C'est à Sainte-Anne-de-la-Pocatière qu'Amable Morin choisit, alors qu'il est âgé de 24 ans, la reine de son foyer, Marie-Reine Gauvreau, 32 ans, sans doute jolie et fort populaire, puisqu'elle en est déjà

<sup>1</sup> Archives Nationales du Québec, Quittance par Amable Morin, clerc-notaire, aux sieurs Pierre Morin et Jean-Marie Morin, le 4 mars 1815, (gr. Simon Fraser, de Saint-Jean-Port-Joly).

à son troisième mariage. Comme c'est la coutume, la signature de leur contrat de mariage donne lieu à tout un évènement à la résidence de Marie-Reine Gauvreau, veuve de Benoit Roy-dit-Lauzier, dans le Haut de Ste-Anne, en l'après-midi du 5 octobre 1817, la veille du mariage. Me Germain-Alexandre Verreault, de l'Islet, jeune notaire qui ne pratique que depuis avril, préside l'assemblée groupant un nombre considérable de parents et d'amis. MM. Joseph Pelletier, agriculteur, et Abraham Jiéres, forgeron de Ste-Anne, signent comme témoins (1). A la lecture de ce document, nous avons appris que le père d'Amable Morin, Jean-Baptiste, était Lieutenant-colonel d'une division de milice à Saint-Jean-Port-Joli.

Marie-Reine Gauvreau naquit en 1784, du mariage de Claude Gauvreau, marchand-tanneur de Québec, et de dame Marie-Anne Chandonnet demeurant sur la rue St-Vallier, dans le quartier Saint-Roch. Leur commerce est florissant. Les Gauvreau achèteront, le 18 juin 1788, des Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec, "un emplacement situé au Faubourg St-Jean à prendre depuis la Cime du Côteau Ste-Geneviève à la rue St-François, sur

---

<sup>1</sup> Archives Nationales du Québec, Contrat de mariage d'Amable Morin avec Dame Reine Gauvreau, le 5 octobre 1817, (gr. Germain-Alexandre Verreault).

dont la loi investit les Chambres de notaire maintenant existantes" (1). Les Chambres de notaires, ainsi constituées, pouvaient "Délivrer ou refuser, après examen, tous certificats de capacité demandés par les aspirants à l'étude ou à la profession de notaire, et prendre à ce sujet toutes les délibérations..."(2).

L'étude de Me Amable Morin était très achalandée. Son greffe, conservé au Palais de Justice de Montmagny à partir de 1906, a été déposé aux Archives Nationales du Québec depuis juillet 1976. Il consiste en minutes, répertoire, index et dossiers dont il était le dépositaire. Me Amable Morin, notaire, a rédigé 10,659 actes au cours de ses soixante et un ans de pratique (3). A son décès, Me Pamphile-Gaspard Verreault, notaire de Saint-Jean-Port-Joli, fut le dépositaire ou le gardien provisoire du greffe d'Amable Morin conformément à l'Ordre en conseil émis le 27 novembre 1877. Me Verreault décédait en 1906; son greffe et celui de Me Amable Morin furent déposés chez le Protonotaire de Montmagny en septembre de la même année.

---

<sup>1</sup> J.-Edmond Roy, Histoire du Notariat au Canada . . ., Lévis 1899, t. III, p. 242.

<sup>2</sup> Statuts Refondus du Bas-Canada, 1860, Loi organique du notariat, 1860, acte 23, Victoria, ch. 73.

<sup>3</sup> L'étude de Me Morin, à l'étage, mesurait douze pieds de longueur, dix pieds de largeur et neuf pieds de hauteur. Sa voûte magnifique mesure quatre pieds carrés par 9 pieds de hauteur.

Voici un fait historique intéressant qui prouve l'habileté de Me Amable Morin, notaire, recherchant toujours la paix et l'harmonie lors du règlement de situations épineuses. Sous la domination anglaise, il est arrivé que des "cantons" furent concédés en franc et commun soccage (sans redevances au seigneur). Cinquante-trois miliciens (de 1812), la plupart de Saint-Roch-des-Aulnaies, reçurent du gouvernement, en 1825, cinq mille trois cents acres, soit une lieue de front sur une lieue de profondeur dans les premier, deuxième et troisième rangs de Saint-Damase-de-L'Islet, Canton Ashford. "Le bloc concédé équivalait à vingt-six grands lots et demi, soit un demi-lot à chacun. Comme le terrain est fort inégal en valeur (sol et bois y complanté", les concessionnaires s'arrangèrent entre eux pour faire rediviser le tout par l'arpenteur François Fournier, père, de Saint-Jean-Port-Joli" (1).

Les cinquante-trois anciens miliciens ou leurs représentants se réunissent en l'étude de Me Amable Morin au cours de l'après-midi du 19 novembre 1828 afin de procéder à l'attribution des lots. L'Acte de Partage, signé en cette circonstance, nous permet d'apprendre qu'"ils sont convenus de tirer les lots au sort, que pour y parvenir ils font faire cinquante-trois Bil-

<sup>1</sup> Abbé Adrien Caron, Sainte-Louise-des-Aulnaies, 1959, p. 26.

lets de papier d'égale grandeur dans chacun desquels le nom de chaque propriétaire a été écrit, et qu'ensuite les dits Billets ayant été fermés les uns comme les autres et que la convention étant que les parts partiraient du Nord-est en allant vers le Sud-ouest lesquels dits Billets ayant été tirés à la satisfaction de chaque propriétaire...il a été convenu entre eux que le présent acte, les titres et papiers du gouvernement, le rapport de l'arpenteur, etc. resteront dans les mains de François Soucy, agriculteur de St-Roch, qui s'oblige à les communiquer à chaque propriétaire toutes les fois qu'il en sera requis...."(1).

A la même époque, l'abbé Charles-François Painchaud, curé de Ste-Anne, avait bénéficié de trois mille sept cents acres en bloc pour trente-sept (37) de ses paroissiens. Après l'arpentage selon le système Crambourne, l'abbé Painchaud les fit diviser à ses frais moyennant l'abandon de la moitié de cette concession totale. C'est cette moitié que l'abbé Pilote vendra plus tard à la Cie Power Lumber pour la somme de \$3,000.00, le 7 mai 1867, Township d'Ixworth. (2).

---

<sup>1</sup> Archives Nationales du Québec, Partage d'une partie du Township d'Ashford à cinquante-trois miliciens, le 19 novembre 1828 (gr. Amable Morin).

<sup>2</sup> Mgr Wilfrid Lebon, Histoire du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Québec, 1948, t. I, p. 249.

Les archives de la plupart des familles de Saint-Roch-des-Aulnaies et de Sainte-Anne-de-la-Pocatière possèdent au moins quelques copies d'actes dressés par Me Amable Morin, notaire-calligraphe. Ce doit être un plaisir, pour leurs propriétaires, de les relire. Nous avons la bonne fortune de posséder une copie de l'acte qu'il rédigeait, le 30 janvier 1831: Titre nouvel par John-Gow Smith, écuyer, juge de Paix, demeurant à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, en faveur d'Henry Martin, cultivateur, de la même paroisse. L'acte, signé conjointement avec Me Simon Fraser, son confrère de Saint-Jean-Port-Joli, nous montre, une fois de plus, que l'écriture d'Amable Morin est ferme, nette et belle. Son travail est méthodique comme celui d'un véritable chartiste !

lequel emplacement est un moulin à tan" (1). Les moulins à tan réduisaient en poudre, pour préparer les cuirs, les écorces du chêne, du châtaignier, etc. Marie-Reine Gauvreau avait uni sa destinée, une première fois à Joseph Beleau, de Québec, mais son union fut de courte durée. Devenue veuve, en 1806, alors qu'elle réside encore au Faubourg St-Roch, elle convole, à 25 ans, le 14 août 1809, avec "Benoit Roy-dit-Lauzier, garçon majeur et marchand, demeurant en la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, fils de Benoit Roy, capitaine de milice et de dame Charlotte Moreau" (2). Marie-Reine Gauvreau n'est pas chanceuse; elle devient veuve une seconde fois, six ans plus tard, en 1815.

M. l'abbé Charles-François Painchaud, curé (3), bénit l'union de Marie-Reine Gauvreau et d'Amable Morin, le 6 octobre 1817, en l'église de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, la première construite au centre de la paroisse et inaugurée à la fin de l'année 1799. Dans l'acte rédigé par l'abbé Painchaud au registre de la paroisse pour l'année 1817, Amable Morin est dit "gentilhomme, notaire, fils de feu Jean-Baptiste Morin et

<sup>1</sup> Archives Nationales du Québec, Vente et concession des Religieuses de L'Hôtel-Dieu de Québec à Claude Gauvreau, le 18 juin 1788. (gr. Jacques-Nicolas Pinguet). Copie aux Archives de M. Maurice Pelletier, Saint-Roch-des-Aulnaies.

<sup>2</sup> Archives Nationales du Québec, Contrat de mariage entre Benoit Roy-dit-Lauzier et Dame Marie-Reine Gauvreau, le 13 août 1809. (gr. Joseph Bélanger).

<sup>3</sup> L'abbé Charles-François Painchaud est curé de Sainte-Anne-de-la-Pocatière depuis le 17 septembre 1814. La paroisse comptait 1,100 communiant.

de Marie-Angélique Dexain dit Saint-Pierre, de Saint-Roch-des-Aulnaies...les témoins sont Pierre Morin (31 ans), frère de l'époux, et Félix Gauvreau, frère de l'épouse...

Nous avons peu de renseignements concernant Madame Amable Morin. Elle jouira, toutefois, de la présence de sa mère, Madame (veuve) Claude Gauvreau (Marie-Anne Chandonnet), d'abord dans le Haut de Ste-Anne à la suite du décès de son second mari, Benoit Roy-dit-Lauzier, et à Saint-Roch-des-Aulnaies à la suite de son mariage avec Amable Morin, en 1817. Un Arrêt et Règlement de compte entre Mme Claude Gauvreau et Amable Morin, le 16 septembre 1830, nous l'apprend. En effet, Madame Claude Gauvreau a payé 209 louis dix shellins, sept pences et demi à M. et Mme Amable Morin pour sa pension et son logement depuis le 15 octobre 1815 jusqu'à octobre 1829. Elle a fait aussi "Donation d'un circuit de terre de figure irrégulière situé en le premier rang de Saint-Roch-des-Aulnaies à Marie-Reine Gauvreau et à Amable Morin, notaire, le 16 septembre 1829" (1). Bref, Amable Morin et son épouse ont reçu, en dix-huit circonstances, la somme de cinq cent soixante-dix louis, seize shellins, dix pences (L. 570-16-10). Madame Claude Gauvreau dé-

---

<sup>1</sup> Archives de M. Maurice Pelletier, Donation par Dame Marie-Anne Chandonnet, veuve de sieur Claude Gauvreau, à Amable Morin et à son épouse, Marie-Reine Gauvreau, d'un circuit de terre situé au 1er rang de Saint-Roch-des-Aulnaies, le 16 septembre 1829, (gr. Simon Fraser).

cédait, vraisemblablement à la résidence d'Amable Morin, le 26 avril 1832 et était inhumée, le 30 avril, à Saint-Roch-des-Aulnaies. Elle était âgée de 81 ans.

Les nombreuses activités exercées par Me Amable Morin nous permettent de croire que la besogne ne manque pas à la reine du foyer: soins à donner à sa vieille mère, entretien de sa résidence monumentale et des jardins potagers, le service aux comptoirs du magasin général et du bureau de poste requièrent son attention durant ses trente-huit ans de mariage.

Oh ! qu'elle est belle et accueillante la résidence du premier tabellion de Saint-Roch-des-Aulnaies avec sa large galerie que surplombe le "ravalement" de la couverture, et qui donne sur le Fleuve Saint-Laurent. Les sept lucarnes de la façade, les cinq de l'arrière, l'escalier conduisant à la porte principale (1), l'étroit et long balcon du toit lui donnent une allure aristocratique. C'est bien une des plus anciennes, sinon l'une des mieux décorées de Saint-Roch-des-Aulnaies.

La résidence monumentale d'Amable Morin,

---

<sup>1</sup> Selon les plans préparés par M. Joseph Pelletier et conservés par M. Maurice Pelletier, de Saint-Roch-des-Aulnaies, pour le cadre extérieur de la porte, on réalise qu'Amable Morin a choisi le style ionique.

construite à quelque cents pieds de la grève, a du pittoresque et de la grandeur dans son site. D'un côté, les champs, les prairies remplies d'arôme, les hauteurs échelonnées de Sainte-Louise à l'horizon; à ses pieds, le Fleuve Saint-Laurent que bordent deux rideaux de buissons; au loin, l'Île-aux-Coudres, les côtes du nord où l'oeil s'en va vaguement de scène en scène jusqu'aux Laurentides. Azur ou nuages dans un vaste ciel, azur ou nuages dans l'onde du Saint-Laurent: immense miroir d'un incommensurable tableau !

S'il eût voulu, Me Amable Morin aurait pu poser en châtelain avec une résidence aussi vaste et aussi coquette, surtout au printemps alors que les centaines de pommiers, de pruniers, de poiriers et de cerisiers de son domaine forment une masse immaculée et odoriférante. Mais sa grande humilité l'en empêcha.

La maçonnerie du solage rappelle la majorité des maisons du XVIIIe siècle, mais la façade de la maison est vraiment impressionnante avec ses 65 pieds de longueur, sa profondeur de 35 pieds et ses quatre étages. Au sous-sol abondamment éclairé, Amable Morin avait établi son magasin général. Les paroissiens pouvaient s'y procurer à peu près tout en vêtements, en nourriture et en quincaillerie. Le bureau de poste

occupait l'un des coins, un peu à l'écart. Au rez-de-chaussée, on y remarquait le hall d'entrée, l'étude d'Amable Morin, le vaste salon, le vivoir et la cuisine. L'étage, remarquable par ses nombreuses pièces, comprend un fumoir et des chambres. Des combles ou du quatrième étage, nous pouvons sortir sur le balcon où la vue est magnifique et l'air très pur ! Sait-on que de là nous sommes à quarante-huit (48) pieds de terre ?

Construite en pin par des menuisiers de la région, la résidence d'Amable Morin est remarquable par ses plafonds à caissons dont les planches ont été emboutées à la main après avoir été passées dans la scie de long à "chasse". Les éléments structuraux de la maison ont été assemblés à tenons, mortaises et chevilles. Certaines parties ont été consolidées avec des clous faits à la main par des artisans ou forgerons. Le fer, acheté en baguettes, était coupé de la longueur désirée, puis chauffé à blanc et amenuisé à l'une de ses extrémités, alors qu'une tête était martelée à l'autre bout. Les multiples ouvertures, portes et fenêtres, sont d'origine et rien n'a été modifié, ou si peu, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. La résidence d'Amable Morin, vrai château pour l'époque, demeure une pièce architecturale importante, bel exemple de la richesse d'un siècle passé, mais non oublié !

Les recherches, à notre grand regret, ne nous ont pas permis de retracer le marché conclu entre Amable Morin et les menuisiers de la région pour la construction de sa résidence. Est-ce qu'il y eut un marché ? Nous aurions tant voulu connaître la date exacte de cette construction. Selon la tradition orale, transmise de bouche à oreille et de père en fils, dans la famille de M. Maurice Pelletier, le propriétaire actuel, les menuisiers demeuraient dans le hangar lors de la construction de la maison qui aurait duré trois ou quatre ans. Et le hangar en question fut construit en 1830. La résidence d'Amable Morin est sûrement construite, en 1845, parce qu'elle faillit passer au feu, le dimanche 19 octobre. Voici ce qu'il écrit à l'abbé François Pilote, le 21 octobre: "Voulez-vous avoir la bonté de dire à Mr Gauvreau (Célestin Gauvreau, Grand vicaire) que nous manquâmes brûler dimanche soir, le feu fut mis par une chandelle dans les rideaux de la chambre à coucher, dans un instant tous les rideaux du lit (à baldaquin, à ciel ?) et des chassiss furent brûlés et une partie du lit, heureusement que j'étais ici, car nous aurions tout brûlé, ma pauvre perdit connaissance, j'ai assez approché le feu pour qu'il m'ait sauté sur la tête, j'éclairais comme une lampe. J'ai le nez brûlé, nous avons perdu pour L.10, la chambre est restée noire comme charbon" (1).

<sup>1</sup> Archives du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Lettre d'Amable Morin à l'abbé François Pilote, le 21 octobre 1845, doc. 16-XLII.

Me Amable Morin, en écrivant à l'abbé Pilote, le 17 février 1856, ajoute: "Auriez-vous la bonté de dire à Mr le Grand vicaire (Célestin Gauvreau) que nos beaux bancs de neige au sud de notre maison gagnent tous les jours de la hauteur. Dans quelques jours ils seront au-dessus des nues, ils sont beaux à voir. Si sa santé lui permettait de se rendre dessus, nous y avons pratiqué des marches, il respirerait là un bien bon air qui sans s'en douter lui ferait du bien. Ca me ferait bien plaisir d'autant plus que ça procurerait le plaisir de le voir" (1). M. Maurice Pelletier, propriétaire actuel de cette résidence, nous signale qu'il a déjà vu s'accumuler la neige à cet endroit, près de sa grange, à une hauteur extraordinaire.

La maison d'Amable Morin est construite sur le lot 154 du Cadastre actuel de Saint-Roch-des-Aulnaies, en force depuis le 20 avril 1881. Héritier de plusieurs terrains à Saint-Roch-des-Aulnaies lors du règlement de la succession de son père, Amable Morin les vendait à ses frères, Pierre et Louis-Marie Morin, cultivateurs, le 25 juillet 1815, (gr. Simon Fraser) tout en se réservant la faculté de rémérer pour une période de neuf ans. Or, le 18 juillet 1816, Amable Morin reprend ses terrains pour procéder à un échange avec ses frères. En défini-

<sup>1</sup> Archives du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Lettre d'Amable Morin à l'abbé François Pilote, le 17 février 1856, doc. 24-XXXV.

tive, ses frères conservent leurs terrains, mais laissent à Amable Morin un circuit de terre de figure triangulaire à Saint-Roch-des-Aulnaies, borné au nord-ouest et à l'est au Fleuve Saint-Laurent et à François-Marie Soulard, au sud-est et à l'ouest à Benoît-Roch Lebel, fils de Benoît Lebel. Ce terrain était cédé, le jour même à Benoît-Roch Lebel qui donnera en échange à Amable Morin un terrain de neuf perches de largeur sur onze perches de profondeur, borné au nord (en avant) par le chemin du roi, en arrière (au sud) au terrain de Benoît-Roch Lebel, au sud-ouest et au nord-est à François-Marie Soulard. Bref, les Morin possèdent des lopins de terre, près des Soulard et des Lebel, bien avant 1815, et Amable pouvait construire sa résidence à partir de cette année-là. Un fait demeure certain, la résidence d'Amable Morin a été construite bien avant le manoir des Aulnaies qui ne remonte qu'à 1853.

La maladie viendra pourtant frapper à la porte de cette belle résidence d'Amable Morin et s'installer au foyer durant les cinq dernières années de vie de Marie-Reine Gauvreau. La coqueluche afflige Madame Amable Morin, âgée de 66 ans, au cours du printemps de 1850. Me Amable Morin écrit à l'abbé François Pilote, le 20 septembre: "Je vous prie d'avoir la bonté de dire à Mr le Grand vicaire (abbé Célestin Gauvreau, supérieur),

que ma femme est un peu mieux de sa coqueluche" (1). Marie-Reine Gauvreau fait son testament, le 26 janvier 1852, à Saint-Jean-Port-Joli. Et nous voyons qu'en 1853, Madame Morin dépérit toujours. "Ma pauvre femme, écrit Amable Morin à l'abbé Pilote, le 27 mai, continue toujours à ne pouvoir prendre que très peu de nourriture" (2). Nous apprenons également que le bouillon de boeuf constitue sa nourriture principale. Malgré les bons remèdes du médecin et les attentions constantes de son époux et de ses domestiques, la maladie eut raison d'elle, à 71 ans, le 14 février 1855.

M. l'abbé François Pilote, supérieur du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et grand ami de la famille, chante le service, le 16 février, en l'église de Saint-Roch-des-Aulnaies. Étaient présents au chœur l'abbé Célestin Gauvreau, Grand vicaire (1843-1862) de l'Évêque de Québec, l'abbé Alexis Pelletier, Directeur des élèves et préfet des études commerciales à la même institution et l'abbé D.-H. Têtu, curé de Saint-Roch-des-Aulnaies. A l'issue du service, Madame Amable Morin (Marie-Reine Gauvreau) était inhumée dans l'église de Saint-Roch-des-Aulnaies. Une pierre tombale rappelle encore son souvenir.

---

<sup>1</sup> Archives du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Lettre d'Amable Morin à l'abbé François Pilote, le 20 septembre 1850, doc. 19-XXIV.

<sup>2</sup> Archives du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Lettre d'Amable Morin à l'abbé François Pilote, le 27 mai 1853, doc. 20-XXIX.

## CHAPITRE IV

## AMABLE MORIN, PAROISSIEN MODELE ET MARGUILLIER ACTIF

Me Amable Morin fut un paroissien modèle et un marguillier actif. Les morin furent marguilliers de père en fils. Jean-Baptiste Morin, père, était marguillier sortant de charge en 1791. Son fils, Alexis, signe comme ancien marguillier, le 21 février 1835, à l'occasion d'une requête destinée à Mgr l'Evêque de Québec pour solliciter la permission de réparer le clocher de l'église de Saint-Roch-des-Aulnaies (1). Un deuxième de ses fils, Me Amable Morin, " était élu marguillier, à la pluralité des voix, le 31 décembre 1843, lors d'une assemblée des anciens & nouveaux marguilliers & des propriétaires de Saint-Roch-des-Aulnaies" (2). Un troisième, Jean-Pierre Morin est marguillier d'office en 1848. (3). Un quatrième fils, Moÿse Morin, qui fit sa cléricature de notaire à Québec, reçoit sa Commission de notaire, le 4 décembre 1823, pratique comme notaire jusqu'en 1872, à Saint-Patrice de Rivière-du-Loup, où

<sup>1</sup> Archives de l'Evêché de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Lettres des anciens curés de Saint-Roch-des-Aulnaies, doss. 88.

<sup>2</sup> Bureau d'Enregistrement de Saint-Jean-Port-Joli, Extrait du Registre des élections de marguilliers de Saint-Roch-des-Aulnaies, enregistré le 3 juin 1844, no. 3757.

<sup>3</sup> Archives de l'Evêché de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Requête transmise à Mgr l'Archevêque de Québec, le 30 janvier 1848, doss. 107.

il fut marguillier (1). Bref, la famille de Jean-Baptiste Morin fut une pépinière de marguilliers !

C'est à titre d'ancien marguillier qu'Amable Morin est responsable de la Campagne de souscriptions lancée en faveur de la construction de l'église de Saint-Roch-des-Aulnaies, sa paroisse natale. Mgr Henri Têtu dans la Notice biographique de l'abbé David-Henri Têtu, curé de Saint-Roch-des-Aulnaies, en 1898, écrit **que** si son oncle "savait donner, il savait aussi faire donner et il obtenait tout ce qu'il voulait de ses généreux paroissiens" (2). Me Amable Morin était sûrement au nombre de ceux-là. L'église actuelle de Saint-Roch-des-Aulnaies fut construite de 1849 à 1853 et Amable Morin en fut l'âme dirigeante. Nous en avons une preuve certaine par les renseignements qu'il donne, dans une lettre à l'abbé François Pilote, renseignements qui nous apportent un éclairage nouveau sur la construction de cette église et la marche de la souscription, dès le 29 octobre 1849: "Les travaux de notre église sont suspendus pour jusqu'à la saison de l'été prochain, nous sommes à nous procurer des matériaux, nous avons commencé par des coins de pierre de taille, nous espérons nous

---

<sup>1</sup> Archives de l'Evêché de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, dossier de Rivière-du-Loup.

<sup>2</sup> Mgr Henri Têtu, Notice biographique de l'abbé David-Henri Têtu, curé de Saint-Roch-des-Aulnaies, Québec, 1898, p. 64.

procurer cette même pierre pour les cadres des portes et des chassis du grand pignon et du côté du sud de l'église. Mais pour nous procurer ces pierres qui coûteront une somme assez ronde, nous avons besoin des secours de toutes les personnes de bonne volonté qui sont propriétaires de terres dans notre paroisse, car nous nous les procurerons par souscriptions volontaires ainsi que tous les autres matériaux que l'on emploie à cette bâtisse; chacun des souscripteurs a fourni comme bon lui a semblé soit d'après l'étendue de sa propriété ou quelques fois mieux d'après sa bonne volonté. Nous nous sommes décidés de faire connaître à tous les propriétaires de cette paroisse, qu'importe le lieu de leur résidence, que nous faisons une telle souscription pour nous procurer ces pierres afin qu'ils n'aient pas de raisons de nous dire par la suite: "quoi, vous avez fait un aussi bel ouvrage par souscription et vous ne m'en avez pas prévenu, je me serais fait un devoir d'y participer, je suis mortifié de ne l'avoir pas su et de n'y avoir pas contribué". C'est pour nous éviter des reproches aussi sensibles que nous allons avertir tous les propriétaires de terre en cette paroisse de nos procédés, nous en avons déjà informé plusieurs qui nous ont convenu que nous avons bien fait d'en agir ainsi" (1).

---

<sup>1</sup> Archives du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Lettre d'Amable Morin à l'abbé François Pilote, le 29 octobre 1849, doc. 18-LXV.

Me Amable Morin écrit encore à l'abbé François Pilote, le 20 septembre 1850: "L'ouvrage de notre église avance un peu tous les jours, il ne faut pas plus que 8 pieds pour passer le carré, la majeure partie de nos contribuables sont toujours assez zélés" (1). Amable Morin a sûrement joué un grand rôle dans la construction de l'église, si l'on en juge par le témoignage que lui rend l'abbé François Pilote, le 28 avril 1853: "L'église de Saint-Roch est une entreprise qui vous a fait tant d'honneur jusqu'ici..!"(2). Les premiers mois de cette même année ont permis aux paroissiens de Saint-Roch-des-Aulnaies de s'animer concernant le nombre de bancs à placer dans leur église. L'abbé François Pilote, le 28 avril 1853, écrit à son ami, Me Amable Morin: "J'apprends avec beaucoup de peine que la paroisse de Saint-Roch, qui a commencé une église si belle, est décidée à en gêner l'intérieur. Elle veut en faire un magasin à bancs. Ces braves gens oublient sans doute qu'il y a des règles d'art, de goût et de décence qu'il faut respecter...ceux qui profitent de la confiance publique devraient user de leur position pour faire entendre raison aux gens là-dessus. Ceux-ci ne voient dans les bancs de leur église qu'une source de

---

<sup>1</sup> Op. cit., Lettre d'Amable Morin à l'abbé François pilote, le 20 septembre 1850, doc. 19-XXIV.

<sup>2</sup> Op. cit., Lettre de l'abbé François Pilote à Amable Morin, le 28 avril 1853, document 20-LXXXVII.

revenus pour la fabrique. C'est une question d'argent et rien de plus. On devrait s'en rapporter là-dessus à des juges compétents. C'est tout naturellement à l'Evêque, ce me semble, à juger de ce qui peut nuire dans une église... Vous avez un plan superbe, il ne s'agit que de le suivre. Je vous invite à employer toute votre influence pour empêcher une chose que toute personne de goût trouvera mauvaise et qui, une fois faite, sera sans remède..."(1).

Amable Morin est pris pour agir ! Mais on devine le soulagement qu'il a ressenti lors de son intervention auprès du curé, l'abbé David-H. Têtu qui, justement la veille, le 27 avril 1853, avait écrit à "Sa Grâce Mgr l'Archevêque (Pierre-Flavien Turgeon) ce qui suit: "Le plan de l'église de Saint-Roch-des-Aulnaies, réalisé par Pierre Gauvreau, architecte de Québec, a été approuvé par Monseigneur Joseph Signay. Suivant le dit plan, il ne doit y avoir dans la nef que 160 bancs. Un certain nombre de paroissiens, croyant faussement qu'il n'y en avait pas assez pour les besoins, veut en porter le nombre à 200 quoiqu'il en ait déjà 176 dans le Jubé et les Arcades. Il est impossible d'ajouter 40 bancs dans le Bas de Notre Eglise sans diminuer beaucoup l'espace qui doit rester libre

<sup>1</sup> Ibid.

en arrière pour les sépultures, en avant pour les cérémonies qui obligent la population entière de s'approcher de la Balustrade. Veuillez donc me dire si vous approuvez ce changement" (1). M. le curé Têtu, l'abbé François Pilote et Amable Morin ont gagné leur cause, puisque l'église de Saint-Roch-des-Aulnaies ne devint pas "un magasin à bancs".

La tradition orale rapporte que l'église actuelle de Saint-Roch, construite à une centaine de pieds de la précédente selon les plans de Pierre Gauvreau, architecte de Québec, avait fait l'objet de discussions dans la paroisse. Les cultivateurs du 2<sup>e</sup> et du 3<sup>e</sup> rang voulaient que l'église fût construite chez eux, des résidents du Village-des-Aulnaies osaient aussi la désirer. Lors d'assemblées de paroissiens et de rencontres personnelles, Amable Morin fait connaître clairement les avantages de la construire tout près, à une centaine de pieds plus au nord sur le terrain donné par la famille du premier seigneur, Nicolas Juchereau de Saint-Denys. Amable Morin répète à ses co-paroissiens les motifs favorables à la construction sur le terrain indiqué et finalement s'impose fermement. Sa voix fut prépondérante. En bon paroissien et en catholique exemplaire, Amable Morin avait épargné l'odieux de la discussion et de la

<sup>1</sup> Archives de l'Evêché de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Lettres des anciens curés de Saint-Roch-des-Aulnaies.

décision à son curé, l'abbé David-Henri Têtu.

Tout vieux qu'il était et relevant de maladie, Amable Morin, 62 ans, collabore encore aux travaux de démolition de l'ancienne église. Nous l'avons appris par une lettre qu'il écrit, le 10 mai 1855, à l'abbé François Pilote: "Hier, étant un peu mieux, j'ai essayé de défaire un reste de mur de notre église et les murs de la vieille sacristie; je me fatiguai trop et hier soir je ne pouvais presque plus marcher" (1).

En bon paroissien, la santé de son curé, l'abbé David-Henri Têtu inquiète Me Amable Morin qui s'en ouvre clairement à l'abbé François Pilote en ces termes, le 1er décembre 1852: "Je voulais depuis longtemps vous dire quelques mots au sujet de la santé de Monsieur Têtu, notre curé. Je le fais aujourd'hui ayant l'occasion de vous écrire. J'ai à vous dire qu'il a entièrement perdu sa bonne santé, le peu qui lui reste diminue tous les jours, il a trop d'ouvrage et il se fatigue trop. S'il est laissé seul, il manquera au 1er jour, les gens de St-Roch ont besoin de lui. Si les amis de ce Mr s'intéressaient à lui faire avoir un vicaire de bonne santé et qu'ils lui obtiendraient un tel vicaire afin qu'il puisse se reposer et se rétablir, nous les gens de St-Roch nous leur aurions beaucoup d'obliga-

<sup>1</sup> Archives du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Lettre d'Amable Morin à l'abbé François Pilote, le 10 mai 1855, doc. 23-IX.

tions" (1).

Un projet de loi ou bill des fabriques, soumis à l'approbation de la Chambre d'Assemblée législative, dès 1831, avait proposé d'admettre les notables à l'élection des marguilliers et à la reddition des comptes de fabriques. Le bill voulait habituer les paroissiens à prendre en mains leurs affaires. Il fut adopté à l'Assemblée législative, mais reçut son coup de grâce au Conseil, justement parce que le clergé du Bas-Canada lui était hostile, d'après un long document intitulé: "Mémoire accompagnant la requête présentée à la Chambre d'Assemblée par le clergé catholique du Bas-Canada contre l'admission des Notables dans les Assemblées de Fabriques" (2).

Il faut croire que des malaises subsistent toujours douze ans plus tard (1843) puisqu'Amable Morin, homme d'église, ne manque pas de se réjouir en apprenant que les Evêques songent, enfin, à établir de nouveaux règlements pour éviter les désordres des assemblées de paroisses. "J'ai appris que nos Vénérables prélats s'étaient décidés à adopter de nouveaux règlements au sujet des assemblées de paroisses pour les affaires de fabriques, écrivait-il, le 28 décembre

<sup>1</sup> Archives du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Lettre d'Amable Morin à l'abbé François Pilote, le 1er décembre 1852, doc. 20-LVII.

<sup>2</sup> N.-E. Dionne, Vie de C.-F. Painchaud, Québec, p. 107.

1843, à l'abbé François Pilote, Directeur des élèves au Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Je m'en réjouis par l'espoir où je suis qu'il ne se fera pas autant de mal dans toutes ces assemblées ensembles qu'il en a été fait à Saint-Hyacinthe. Nos Evêques conseillent à MM. les curés d'assembler tous les propriétaires pour les affaires de fabrique...quand nos gens auront vu que tout est pour le mieux, ils arrêteront leurs murmures...s'il se rencontre un perturbateur, nous aurons dix verges pour le tranquiliser... ce qui se fait actuellement par un petit nombre se fera également par un plus grand nombre ayant ouï<sup>1</sup>, tout sera terminé là, plus de plaintes ni murmures comme à présent, alors mort au procès tel que celui de St-Hyacinthe; ils seront donc morts ces fiacres de procès..." (1).

Me Amable Morin n'est pas sans connaître le charivari qui survint, près de lui vers 1834, dans l'église de Saint-Louis-de-Kamouraska. Là comme ailleurs, un vent de révolte souleva les notables de la paroisse qui tenaient à assister aux assemblées des anciens et nouveaux marguilliers. Ils avaient résolu de s'opposer fermement à leurs prétentions. Au cours d'une as-

---

<sup>1</sup> Archives du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Lettre d'Amable Morin à l'abbé François Pilote, le 28 décembre 1843, doc. 15-LXII.

semblée, il y eut protestations et bagarre dans l'église de Kamouraska. Le "diable était aux vaches" et le bedeau Charlibois défendit ses marguilliers. Me Jean-Baptiste Martin, notaire, qui pratiqua à Saint-Pascal de Kamouraska, de 1830 à 1871, a décrit le charivari et les armes utilisés par les marguilliers: croix de procession, goupillon, clochette, chandeliers, trépieds, éteignoir, réchauds, sceptre du connétable, etc. Il a immortalisé, bien sûr, le bedeau Charlibois, "le mangeur de pain bénit" (1) qui prit fait et cause pour ses marguilliers.

Nous avons des preuves évidentes de la sollicitude manifestée par Amable Morin à l'endroit de ses co-paroissiens. Sous le supérieurat de l'abbé François Pilote, la Corporation du Collège de Ste-Anne avait décidé d'agrandir, en prolongeant de cent pieds environ, la partie centrale ou avant corps sur 47 pieds de largeur. Au Collège, les travaux sont à peine commencés au printemps de 1855 que l'abbé Pilote sollicite la collaboration de son bon ami, Me Amable Morin, notaire, pour lui trouver de bons maçons. On peut imaginer la double satisfaction ressentie par Amable Morin en rendant ce service et à l'abbé Pilote et à ses concitoyens alors que le gagne-pain est rare en ces années-là. Ce

<sup>1</sup> Jean-Baptiste Martin, *La Charliboyade*, poème héroï-comique de 240 vers, publié dans *les Soirées Canadiennes*, vol. III, Québec, 1863.

lui fut d'autant plus facile qu'il venait de voir à l'oeuvre tout un groupe de maçons, lors de la construction de l'église de Saint-Roch-des-Aulnaies (1849-1853).

En un rien de temps, Amable Morin trouve les hommes et il écrit, le 26 avril 1855, à l'abbé Pilote: "Le forgeron Jos. Dion, qui a arrangé tous les outils des maçons qui ont fait la maçonnerie de notre église et qui a fait un grand nombre de barres à mine, part ce matin pour aller travailler à votre construction comme forgeron et demande 5/ par jour et sa nourriture... Son fils, Jos. qui l'accompagne, est un bon mineur et fendeur de pierre...il frappe sur les barres avec un marteau de douze à quinze pouces...Je crois pouvoir vous les recommander comme capables et bons travailleurs... Edouard Thibault, bon travaillant, s'offre pour 15 jours à 4/ et il se nourrirait. J'ai parlé aussi à Jacob Ouellet, bon travaillant, je lui ai parlé de 3/6 et s'il y va, il vous offrira aussi le service de son cheval... Mr la Puce doit aller s'offrir à Mr Bégin (Thomas) qui jugera de son travail" (1).

Mais d'autres maçons sont requis au Collège

<sup>1</sup> Archives du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Lettre d'Amable Morin à l'abbé François Pilote, le 26 avril 1855, doc. 22-C.

de Sainte-Anne comme il appert par une lettre écrite par Amable Morin, le 10 mai 1855, en réponse à celle reçue, la veille, de l'abbé Pilote. Amable Morin est heureux d'apprendre que le père Dion et ses deux fils ont été engagés et donnent satisfaction dans la construction d'une aile au Collège. Amable Morin ajoute: "Aussitôt que je verrai le maçon Paul Pelletier, je l'inviterai à aller s'arranger avec vous. C'est un bon maçon pour en dedans, il est fort et lie bien la maçonne...J'ai parlé à M. Hébert...Il vous indique comme bien bons maçons de Saint-Jean-Port-Joli: ler: Olivier Ouellet, je l'ai vu travailler, je vous le recommande; Jean-Baptiste Ouellet, son frère, Pierre Miville, Laurent Valcourt (1), tous maçons pour en dehors...aussi un nommé Bernier, gendre de Pierre Miville, Jean-Marie Blanchet du bas de St-Roch ou du haut de Ste-Anne. Voilà une bonne liste, si vous pouvez tous les avoir, vous ne seriez pas mal partagé"(2).

M. l'abbé David-Henri Têtu, curé de Saint-Roch-des-Aulnaies, donne un beau témoignage d'admiration à l'endroit de Pierre Morin, 62 ans, marguillier d'office et de son frère Amable Morin, 45 ans, ancien marguillier, lorsqu'il écrit à l'abbé Charles-Félix Ca-

<sup>1</sup> Son père, Louis Valcourt, déjà établi à Saint-Roch en 1762, cultive 3 arpents de terre, possède un cheval et une vache, selon le Recensement du Gouvernement de Québec pour la même année.

<sup>2</sup> Archives du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Lettre d'Amable Morin à l'abbé François Pilote, le 10 mai 1855, doc. 23-IX.

zeau, secrétaire à l'archevêché de Québec, le 30 janvier 1848. "Les porteurs de la présente sont deux hommes très respectables Pierre et Amable Morin qui doivent présenter à Monseigneur l'Archevêque une nouvelle requête pour demander une division de paroisse. N'ayant pas le temps de te donner tous les détails que tu pourrais désirer au sujet de la Nouvelle requête, tu pourras t'adresser à eux avec confiance. Monseigneur pourra les questionner sur ce qu'il désirera connaître touchant le nouveau plan: ce sont des hommes judicieux, francs, sincères et qui connaissent parfaitement les localités..."<sup>(1)</sup>. Et il continue en expliquant la situation qui prévaut à Saint-Roch-des-Aulnaies concernant le démembrement en perspective pour former la paroisse de Sainte-Louise. On trouvera, en APPENDICE IV, la seconde partie, fort intéressante, de la lettre de l'abbé D.-H. Têtu.

Intéressé aux choses de la Fabrique, Amable Morin ne l'était pas moins à celles de la municipalité. Dans maintes entreprises locales, il y alla non seulement de ses conseils et de ses encouragements, mais même de ses démarches et de son argent. La classe agricole, les gens de métiers et les pauvres de Saint-Roch-des-Aulnaies étaient l'objet d'attentions particulières de

<sup>1</sup> Archives de l'Evêché de Sainte-Anne, Lettre de l'abbé D.-H. Têtu à l'abbé Charles-Félix Cazeau, le 30 janvier 1848, document 107.

sa part. Le Parlement a adopté une loi, le 29 mars 1845, "pour l'établissement d'Autorités Locales et Municipalités dans le Bas-Canada". Cette législation existe depuis trois (3) ans lorsque Saint-Roch-des-Aulnaies s'en prévaut. En effet, la Municipalité était érigée le 1er juillet 1845, en vertu de l'acte 8, Victoria, chapitre 40. Jusque-là, le curé, le seigneur et le capitaine de milice faisaient office de maire. Me J.-Emile Déchène, notaire de Saint-Jean-Port-Joli, nous certifiait, en son étude, le samedi 10 juillet 1976, que Me Amable Morin avait été secrétaire-trésorier de la Corporation Municipale de Saint-Roch-des-Aulnaies parce qu'il avait lu quelques-uns de ses procès-verbaux d'une calligraphie parfaite et signés, selon son habitude: Ama: Morin. Monsieur Lionel Castonguay, secrétaire actuel de la Corporation Municipale de Saint-Roch-des-Aulnaies, et son épouse, invités à faire des recherches pour nous retracer le nom de Me Amable Morin n'ont pas eu de veine justement parce que les Archives Municipales de Saint-Roch-des-Aulnaies ne remontent qu'à l'année 1893. "Nous ne savons pas, concluait M. Lionel Castonguay, si les documents avant cette date ont été détruits ou s'ils ont été déposés en un autre endroit" (1).

<sup>1</sup> M. Lionel Castonguay, Lettre à l'auteur, le 19 juillet 1976.

Me Amable Morin fut greffier de la Cour des Commissaires établie à Saint-Roch-des-Aulnaies en 1830. A la première session du 11e Parlement de la Province du Bas-Canada, le 17 mars 1821, on avait adopté l'Acte pour la décision sommaire de certaines petites causes dans les paroisses de campagne dans cette province (1). Les paroisses, pour se prévaloir de la loi, devaient compter au moins cent propriétaires de terre ou héritage dans le township ou localité, présenter au gouverneur une requête signée par trois de leurs principaux habitants, juge de paix ou officiers de milice et solliciter la nomination de Commissaires. MM. Joseph Miville, Louis Bessé et Firmin Pelletier, de Saint-Roch-des-Aulnaies, furent les premiers Commissaires nommés par le gouverneur et assermentés à Sainte-Anne-de-la-Pocatière par Me Rémi Piuze, juge à Paix de Sa Majesté pour le district de Québec, le 2 février 1830. Me Amable Morin, notaire, choisi par les Commissaires pour agir comme greffier de la Cour, est assermenté par Joseph Miville, l'un des Commissaires, le 6 février 1830. Les Commissaires et le greffier inaugurent la Cour, le 20 février 1830, en jugeant cinq causes. Au cours de cette première année, les Commissaires ont siégé quatorze fois à Saint-Roch-des-Aulnaies et jugé 66 causes; en 1831, 29 causes sont

---

<sup>1</sup> Statuts Provinciaux du Bas-Canada, vol. II, Québec, 1821, p. 21 (A.D. 1821, Anno primo Georgii IV, C. 2).

jugées; en 1832, 51 et en 1833, 22.

Le greffier de chaque Cour de Commissaires devait tenir un registre de toutes les poursuites intentées devant elle ainsi que toutes les procédures, jugements, matières et choses auxquelles elles donnaient lieu. Ce registre devait contenir un état succinct des noms, qualités et résidences des parties, de la nature de la demande et de la défense alléguée, etc.

Nous avons eu le privilège de lire les Procès-verbaux rédigés par Me Amable Morin, greffier, au Registre des Commissaires de la paroisse de Saint-Roch en le comté de l'Islet, du 20 février 1830 au 13 avril 1833 (1). Nous voyons apparaître, en cour, les marchands de Saint-Roch: François Petit, Joseph Miville, Louis Caron, Louis Grenier, Abraham Pelletier, Charles Lefrançois; les forgerons: Michel Caron et Jean-Gabriel Bélanger; le menuisier, Michel Félibert; le cordonnier, Alexandre Loof, l'apprenti-pilote, Léonard Pelletier et le cardeur de laine et teinturier, Narcisse Perreault.

La Cour des Commissaires de Saint-Roch-des-Aulnaies, comme celles des autres paroisses, fut abolie en 1839 et rétablie en 1843 par le gouvernement. Les Lettres patentes, émises sous le grand sceau de la Pro-

<sup>1</sup> Archives familiales de M. Maurice Pelletier, de Saint-Roch-des-Aulnaies.

vince du Bas-Canada par Lord Aylmer, gouverneur en chef du Bas et du Haut-Canada, nommant Joseph Miville et Louis Bessé, commissaires, sont datées du 8 juillet 1834 (1). Nous avons la certitude qu'Amable Morin est encore greffier, le 4 avril 1835, comme il appert par une copie du procès-verbal qu'il a rédigé de sa main et que Joseph Dessenin, huissier, a contresigné (2).

La charité de Me Amable Morin est proverbiale, mais elle est rangée tout comme chacun de ses actes et de ses actions. Voici un trait, parmi tant d'autres, qui nous aide à connaître et à comprendre Amable Morin, paroissien modèle. Il nous est communiqué par Me J.-Emile Déchène, notaire, de Saint-Jean-Port-Joli comme venant de son père. "Les mendiants sont nombreux au cours des années 1820 à 1875 et plus d'un tend la main au cours d'une même journée. En se levant, le matin, Amable Morin déposait vingt sous sur le manteau de sa cheminée afin que son épouse et les aide-domestiques puissent faire la charité aux "passants" sans avoir à l'importuner. C'était son obole quotidienne. Le lendemain matin, il répétait le même geste de générosité même si les vingt sous de la veille n'avaient pas été sollicités

---

<sup>1</sup> Les Archives familiales de M. Maurice Pelletier, de Saint-Roch-des-Aulnaies possèdent la copie originale des Lettres patentes.

<sup>2</sup> Archives familiales de M. Maurice Pelletier.

par les mendiants"(1) A Saint-Roch-des-Aulnaies, la résidence d'Amable Morin était connue sous le nom de: Maison du pauvre.

Nous verrons qu'Amable Morin a occupé plusieurs fonctions et exercé plusieurs métiers. A l'époque, "l'exercice du notariat ne permettait pas en général de vivre d'une façon convenable" (2). Plusieurs notaires, d'ailleurs, se sont lancés dans le commerce. C'est à un commerce florissant qu'Amable Morin devra sa belle situation sociale.

---

<sup>1</sup> Me J.-Emile Déchène, Entrevue accordée à l'auteur, le 10 juillet 1976.

<sup>2</sup> André Vachon, Histoire du Notariat canadien 1621-1960, Québec, 1962, p. 45.

## Chapitre V

## MAITRE DE POSTE, MAGASINIER, CULTIVATEUR, PECHEUR

Me Amable Morin n'a pas excellé seulement dans l'exercice de sa profession de notaire; jouissant d'une excellente santé, il fut maître de poste à Saint-Roch-des-Aulnaies durant 38 ans, soit de 1835 au 19 juillet 1873. Le Gouvernement canadien décidait, en 1824, de doter Saint-Roch-des-Aulnaies d'un bureau de poste. Saint-Jean-Port-Joli aura le sien en 1826, mais son titulaire, Charles Harrower, ne sera nommé que l'année suivante. Me Simon Fraser, notaire, sera maître de poste à Saint-Jean-Port-Joli, de 1834 à 1841. Le Village-des-Aulnaies ne devait bénéficier d'un bureau de poste qu'en 1863. Les noms des premiers maîtres de poste de Saint-Roch, de 1824 à 1831, nous sont inconnus. Nous savons, cependant, que Patrice Donelley fut maître de poste, de 1831 à 1835 et que c'est Me Amable Morin qui prit la relève. De 1848 à 1864, il a vu changer, bien des fois, l'orthographe du nom du bureau de poste. En effet, en consultant l'Annuaire du Ministère des Postes, à Ottawa (1), nous avons été surpris d'apprendre

<sup>1</sup> Lovel and Wilson, A Post office directory of Canada, Montréal, 1848.

que l'orthographe officielle du bureau de poste de Saint-Roch-des-Aulnaies a varié souvent:

1848 - 1855 : St.Roc des Aunais,  
 1856 - 1862 : St.Roch des Aunais,  
 1863 : St.Roch des Aulnets,  
 1864 - : St-Roch des Aulnaies.

Les premiers missionnaires, les notaires ambulants et les colporteurs de la Côte-du-Sud transportaient volontiers le courrier afin de rendre service. Les premières "maisons de poste" entre Lévis et le Chemin du Portage furent établies en 1786. La Gazette de Québec nous apprend comment on établit le système de communications ou de relais. "Le commandant en chef, y est-il écrit, ayant trouvé à propos de rendre la communication entre Québec et la province voisine, le Nouveau-Brunswick, plus commode pour les courriers employés au service de Sa Majesté et autres voyageurs, ainsi que pour faciliter les passagers venant à Québec, a jugé à propos de m'ordonner d'établir des maisons de poste depuis la Pointe-Lévis en descendant jusqu'à l'entrée du chemin nouveau qui conduit au lac Témiscouata" (1). Le grand voyer, qui signait cet avis, établissait les "mai-

<sup>1</sup> Gazette de Québec, Québec 18 mai 1786.

sons de poste<sup>1</sup> chez les personnes suivantes: Baptiste Bégin, à la Pointe-Lévis; capitaine Roy, à Beaumont; Joseph Blais, à Berthier; Jean-Baptiste Dupuis, à Saint-Thomas; Joseph Fournier, à Cap St-Ignace; Emmanuel Després, à l'Islet; François Duval, à Saint-Jean-Port-Joli; Pierre Sénéchal, à Saint-Roch-des-Aulnaies; Raphaël Martin (1), à Sainte-Anne-de-la-Pocatière; Charles D'Auteuil, à la Rivière-Ouelle; Antoine Lebel, Haut-Kamouraska; Alexis Desjardins, Bas-Kamouraska et Augustin Duplessis, à Rivière-du-Loup. Chaque maître de poste devait recevoir un chelin par lieue lorsque sa voiture était tirée par un cheval, et un chelin et demi par lieue lorsque la voiture était tirée par deux chevaux.

Mais ce système de relais comportait beaucoup d'inconvénients. De Rivière-Ouelle, vingt-huit ans plus tard (1814), Mgr Bernard-Claude Panet, curé et évêque-coadjuteur de Québec, écrivait à Mgr J.-O. Plessis: "Il n'y a pas de bureau de poste à Rivière-Ouelle où l'on puisse déposer les lettres qui viennent par le courrier..." (2). En présence de Me Jean-Baptiste Taché, notaire, le 28 septembre 1816, il y a signature d'une Convention entre John McPherson, marchand de Saint-Thomas et J. Béchard, cultivateur, de Kamouraska. Celui-ci

<sup>1</sup> Raphaël Martin, 35 ans est le fils de Joseph Martin et de Marie-Rosalie Pelletier.

<sup>2</sup> Archives de l'Evêché de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Correspondance de Mgr B.-C. Panet.

s'engageait à porter, pendant un an, les malles ou dépêches de Sa Majesté depuis l'église de Saint-André jusqu'au passage de Rivière-Ouelle. Le courrier devait être muni de trompette qu'il fera sonner à son arrivée et à son départ de chaque Bureau de poste, et de temps en temps sur la route. Il devra porter un sac au côté pour mettre les papiers qui lui seront offerts sur la route (1). Mgr Panet, écrivant encore à Mgr J.-O. Plessis, le 26 septembre 1821, dit: "N'envoyez pas vos lettres par la poste qui ne passe qu'à tous les 15 jours à Rivière-Ouelle; c'est une mauvaise voie. Il vaut mieux attendre une occasion" (2).

La situation qui prévalait à Rivière-Ouelle était sensiblement la même dans toute la Côte-du-Sud. En ces années-là, la tâche de maître de poste était peu onéreuse et fort peu lucrative. M. Gérard Ouellet écrit: "Le courrier logeait amplement dans un pupitre sur lequel trônait la petite balance de cuivre avec ses petits poids luisants. Les premiers timbres-poste n'apparurent qu'en 1851 pour la province du Canada; les premiers timbres de la Confédération furent émis en 1867"(3). La première distribution des courriers se fit par la voie

<sup>1</sup> Palais de Justice de Rivière-du-Loup, Grefte de Jean-Baptiste Taché, notaire.

<sup>2</sup> Archives de l'Evêché de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Correspondance de Mgr B.-C. Panet.

<sup>3</sup> Gérard Ouellet, Ma paroisse, Saint-Jean-Port-Joly, Québec, 1945, p. 115.

du Grand-Tronc, le 1er juin 1862. Et malgré tout, la Côte-du-Sud était privilégiée. Le territoire s'étendant de Ste-Anne-des-Monts à Rivière-au-Renard était perdu dans l'isolement jusqu'en 1855. Jean-Baptiste Sasseville, premier colon de Ste-Anne-des-Monts devenu navigateur et marchand, fut chargé d'organiser un service bi-mensuel entre les deux postes. Barthélémy Robinson fut le premier courrier, de 1855 à 1857. Timothée Auclair, né à l'Islet en 1838, s'établit à Rivière-à-Claude en 1856 et remplaça Robinson. "Pendant trois ans, dit Auclair, j'arpentai la Côte hiver comme été, beau temps mauvais temps, un bâton de merisier à la main et un sac de canevas sur l'épaule...règle générale, mon sac ne me fatiguait pas les épaules, parce que les gens de la Côte ne se fatiguaient pas la main à écrire..."(1).

A Saint-Roch-des-Aulnaies, les enfants se faisaient un plaisir, tout comme ceux d'aujourd'hui, d'aller au bureau de poste pour demander à Me Amable Morin: "Y-a-ti de la malle pour nous autres"? Et Amable Morin, après s'être informé de leurs noms, répondait infailliblement, selon le cas: "Oui, voici votre courrier" ou encore: "Non, vous n'avez pas de courrier". M. David Bourgault était au nombre des

<sup>1</sup> Rev. Frère Antoine Bernard, c.s.v., Souvenirs d'un ancien, Almanach de l'Action Sociale Catholique, Québec, 1927, p. 29.

enfants qui allaient quérir la malle de leurs parents. C'est lui qui a raconté ce fait transmis de génération en génération. M. Bourgault, devenu navigateur, avait épousé dame Clara St-Pierre. Décédé à Saint-Roch-des-Aulnaies, le 29 avril 1931, il était âgé de 69 ans. Est-ce l'arrivée au pouvoir de l'hon. H.A. MacKenzie, libéral, comme premier ministre du Canada, en 1873, qui fait passer le bureau de poste aux mains de M. Georges Gagnon ? Nous préférons croire que l'âge d'Amable Morin, 80 ans, y est pour quelque chose. M. Maurice Pelletier, de Saint-Roch-des-Aulnaies, conserve encore le Livre de comptabilité du bureau de poste tenu par Me Morin.

Me Amable Morin tenait aussi un magasin général à Saint-Roch-des-Aulnaies. Le magasin et le bureau de poste occupaient le sous-sol de sa résidence. Les paroissiens pouvaient trouver à son magasin: vêtements, nourriture, quincaillerie, mercerie, fournitures de moulin à battre, etc. Nous avons pu lire une lettre que lui adressait M. Rémi Langlais, de Rivière-Ouelle, le 23 avril 1844, sollicitant des fournitures de moulin à battre(1). Amable Morin avait même une agence lui permettant de vendre des voitures. Sa clientèle, qui venait en chaloupe d'aussi loin que de l'Île-aux-Coudres (2) et de Saint-Joseph-de-la-Rive, avait dix milles à

<sup>1</sup> Archives familiales de M. Maurice Pelletier, Lettre de Rémi Langlais à Me Amable Morin, de Saint-Roch, le 23 avril 1844.

<sup>2</sup> Ainsi nommée par Jacques Cartier qui y a passé la nuit du 6 au 7 septembre 1535. Il y séjourna de nouveau du 7 au 16 mai 1536.

parcourir. Ces gens avaient des liens familiaux à Saint-Roch-des-Aulnaies et ils en profitaient pour faire leurs emplettes chez un ancien co-paroissien.

Si les ventes rapportaient de bons profits, elles comportaient aussi des risques sérieux. Les gens de Saint-Roch-des-Aulnaies ne donnent au marchand d'autre garantie que celle de leur honnêteté pour leurs achats toujours faits à crédits. Ils ouvraient des comptes partout et ne les payaient qu'à la fin de décembre alors que leurs produits agricoles étaient écoulés (porc, boeuf, blé, patates, etc.). A la résidence de M. Maurice Pelletier, nous avons eu le privilège de consulter les gros livres de comptabilité du magasin d'Amable Morin, de 1816 à 1848. Amable Morin a-t-il liquidé son magasin vers les années 1850 ? A l'époque, la santé de son épouse (Marie-Reine Gauvreau) laisse à désirer. Nous croyons que c'était elle qui avait incité son futur à ouvrir un magasin. Elle avait acquis une certaine expérience du commerce dans la tenue d'un magasin alors qu'elle était l'épouse de Benoit Roy-dit-Lauzier, demeurant dans le Haut de Ste-Anne. Les livres de comptes du magasin d'Amable Morin s'ouvrent en 1816, soit quelques mois avant son mariage avec Marie-Reine Gauvreau. "Ombre et mystère", dirait Victor Hugo.

Me Amable Morin était aussi "percepteur" de plusieurs personnes, si l'on en juge par les Livres de

comptabilité conservés aux Archives de M. Maurice Pelletier, de Saint-Roch-des-Aulnaies. Nous avons lu le Cahier de comptes No 3 du Dr Têtu (1864), le Cahier No 5 de Mme Veuve Pierre-Elzéar Taschereau, le Cahier de comptes No 6 de M. Cyrice Têtu, le Cahier de comptes No 7 du Seigneur Amable Dionne et le Cahier de comptes No 8 de Jean-Thomas Taschereau. Les Archives de M. Maurice Pelletier possèdent également les Livres de comptes du magasin tenu, dans le Haut de Ste-Anne, par M. Benoit Roy-dit-Lauzier et son épouse, Marie-Reine Gauvreau, pour les années 1807 à 1817. Il semble bien que le magasin du Haut de Ste-Anne fut liquidé en 1817, année du mariage de Marie-Reine Gauvreau avec Me Morin.

Me Amable Morin était aussi pommiculteur. Son grand verger, planté en 1830, comptait plusieurs variétés de pommiers (1). La pomme "fameuse" y primait. "Dans le temps où nous sommes rendu, j'ai plus de 300 pommiers de fleuris dont plusieurs sont blancs comme neige et sentent bien bon. Il m'a fleuri environ 200 pruniers et quelques autres arbres", écrivait-il à l'abbé François Pilote, procureur du Collège de Ste-Anne-de-la-Pocatière, le 16 juin 1868. A ce moment-là, Amable Morin était âgé de 75 ans et son verger comptait 38 ans d'existence. Il avait sûrement d'importants débouchés pour l'écoulement de ses pommes, puisque le 3

<sup>1</sup> Archives de M. Maurice Pelletier, de Saint-Roch-des-Aulnaies.

novembre 1864, il pouvait écrire à l'abbé Pilote: "Il y a près de 5 semaines que j'ai fini de vendre mes pommes" (1). La tradition orale rapporte que des cultivateurs de l'Île-aux-Coudres étaient venus, en une certaine année, à Saint-Roch-des-Aulnaies afin de rencontrer Amable Morin et de connaître les premiers éléments de l'arboriculture fruitière en vue de l'établissement de vergers. Les leçons données étaient sûrement pratiques, puisque les projets se réalisèrent et que des vergers furent établis à l'Île-aux-Coudres à la satisfaction d'Amable Morin.

Le verger d'Amable Morin, établi en 1830, était, à n'en pas douter, l'un des plus importants de toute la Côte-du-Sud. On peut imaginer aussi la tâche exigée pour l'entretien d'un aussi grand verger: fauchage de l'herbe, émondage; la cueillette des fruits et la préparation des arbres pour l'hiver alors que des bancs de neige s'amoncelaient dans les environs. Amable Morin a la collaboration de domestiques, il est vrai, mais il voit à tout et dirige tout. Quoiqu'il en soit, son verger était considéré comme une réussite et cité en exemple par le Gouvernement du Québec. Les publications du Ministère de l'Agriculture reproduisaient même des photographies du verger et le citaient en exemple.

---

<sup>1</sup> Archives du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Lettre d'Amable Morin à l'abbé François Pilote, le 3 novembre 1864, doc. 101-LXII.

En plus de tenir une étude achalandée, un bureau de poste et un magasin général, Amable Morin possède plusieurs jardins: jardin floral, jardin à patates, jardin potager, jardin de petits fruits. Il rencontre des difficultés dans la culture des pommes de terre, en 1847. "Un bon nombre de nos jardins à patates (à Saint-Roch) sont attaqués de la maladie qui a fait périr les patates il y a deux ans; le nôtre et un bon nombre d'autres de Saint-Roch sont pauvres et sérieusement attaqués" (1), écrivait-il à l'abbé François Pilote, le 28 septembre 1847.

Amable Morin possède une ferme ou du moins un lopin de terre suffisant pour y cultiver du blé ou de l'avoine. Sous le titre: Quelques remarques des tables météorologiques tenues au Collège de Sainte-Anne, Mgr Wilfrid Lebon écrit: "Le 19 avril 1853, premier grain semé à Saint-Roch par le notaire Morin"(2). Sur la ferme-modèle du Collège de Ste-Anne, les premiers grains, quatre minots de blé, ne devaient être semés que le 2 mai 1853.

La pêche à l'anguille procure à Amable Morin un supplément appréciable en certaines années. Le vieux hangar, sis au nord du chemin et en face de la résiden-

<sup>1</sup> Archives du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Lettre d'Amable Morin à l'abbé François Pilote, le 28 septembre 1847, doc. 17-LXII.

<sup>2</sup> Mgr Wilfrid Lebon, Histoire du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, le premier demi-siècle, 1827-1877, Québec, 1948, p. 389.

ce de M. Maurice Pelletier, a toute une histoire. Construit en bois, il compte deux étages et mesure cinquante-deux pieds de longueur par trente-deux de largeur. Le hangar ne manque pas d'attirer l'attention des voyageurs et surtout des chercheurs intéressés à l'architecture ancienne. Sa lucarne à palan avait été construite en même temps afin de pouvoir monter à l'étage et entreposer le surplus de marchandises du magasin Morin. Une poulie était suspendue à une projection du toit de la lucarne (1). Les amateurs de l'architecture ancienne sont d'avis que le hangar compte plus de deux cents ans d'existence. Il aurait donc été construit, selon eux, dans les débuts du Régime anglais. M. Maurice Pelletier rit sous cape en écoutant leurs déclarations, lui qui sait fort bien que son hangar compte exactement, en 1976, 146 ans d'existence. Le Cahier des comptes de Me Amable Morin, pour l'année 1830, donne le détail des coûts de construction, matériaux et main-d'oeuvre. Le hangar et son emplacement ont coûté à Me Amable Morin, en 1830: L. 149-13-6, soit environ \$500.00

Voici un détail fort intéressant concernant ce hangar. Me Simon Fraser, notaire, de Saint-Jean-Port-Joli, s'était transporté à la "Maison d'Amable Morin et de son épouse, Marie-Reine Gauvreau, pour dresser

<sup>1</sup> Yves Laframboise, L'Architecture traditionnelle au Québec, Montréal, 1975, p. 191.

un acte d'échange de terrain, le 16 septembre 1829. De Jean-Samuel Lebel, Amable Morin et son épouse reçoivent, en échange, un circuit de terre ou emplacement situé dans le premier rang de Saint-Roch-des-Aulnaies, contenant quarante-sept pieds de front sur trente-huit pieds de profondeur, borné au sud-est au chemin royal, au nord-ouest au bout des trente-huit pieds, au sud-ouest à Jean-Samuel Lebel et au nord-est à Joseph Voisine.

L'acte précise que "le dit sieur et dame Morin étant pour y ériger un hangar, il est convenu entre les parties qu'aussitôt que le dit hangar sera construit, le dit Amable Morin et son épouse auront le droit de mettre une échelle par le côté nord du dit hangar pour monter icelui, laquelle échelle aura le pied sur le terrain du dit Jean-Samuel Lebel; auront, en outre, les dits Amable Morin et son épouse, le droit d'aller et venir sur le terrain de Jean-Samuel Lebel par les côtés sud-ouest et nord-ouest du hangar soit pour y faire des réparations, le peindre ou blanchir le tout au besoin, en par eux passer aussi près du dit hangar que possible" (1).

Ce hangar a été utilisé comme entrepôt pour les marchandises du magasin et la conservation des pommes en attendant leur livraison, comme remise pour

<sup>1</sup> Archives Nationales du Québec, Echange de terrain entre Amable Morin et Jean-Samuel Lebel, le 16 septembre 1829, (gr. Simon Fraser).

les voitures -- Amable Morin possédait une calèche--et aussi pour la conservation des anguilles vivantes. Les fils de Jean-Baptiste Morin, élevés sur les bords du Fleuve Saint-Laurent, s'adonnaient à la pêche, dès leur tendre enfance, afin d'obtenir un supplément de nourriture absolument nécessaire à la nombreuse famille. C'est sans doute sur cette ferme du haut de la paroisse de Saint-Roch qu'Amable Morin et Moyse Morin, son frère, ont appris le métier de pêcheur. Pêcher l'éperlan, pêcher la loche à la ligne et courir l'anguille au baissant des grandes marées d'automne dans les anses, ça les connaissait ! La pêche à l'anguille était tendue près du Cap-aux-Loups de Saint-Roch-des-Aulnaies. Le vieux hangar a été utilisé, durant plusieurs années, afin de conserver des anguilles vivantes. Le Fleuve Saint-Laurent passe à quelque cents pieds du hangar; un fossé amenait l'eau jusqu'au hangar sous lequel un grand réservoir ou bassin avait été aménagé pour conserver les prises en excellente condition. Au moyen d'une trappe, pratiquée dans le plancher du hangar, Amable Morin assurait le service à ses nombreux clients. Le 29 septembre 1847, il pouvait écrire à l'abbé François Pilote: "Notre Pêche commence à nous donner de l'anguille, nous en avons 140 cette nuit dernière..."(1). M. Maurice Pelletier, propriétaire actuel du domaine d'Amable Morin, nous disait

<sup>1</sup> Archives du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Lettre d'Amable Morin à l'abbé François Pilote, le 29 septembre 1847, doc. 17-LXIII.

## Chapitre VI

### AMABLE MORIN, CONSULTANT DE LA CORPORATION DU COLLEGE DE STE-ANNE-DE-LA-POCATIERE.

C'est sans doute dans l'exécution de sa tâche comme Consultant de la Corporation du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et percepteur de ses redevances qu'Amable Morin s'est acquis, bien involontairement la réputation d'un homme dur en affaires, réputation qui s'est transmise de génération en génération. Homme d'église, Amable Morin était bon, juste, dévoué et d'une grande intégrité. Il n'y a pas à en douter, la tâche qu'il remplissait généreusement comme Consultant n'était qu'une preuve, parmi tant d'autres, de son dévouement à la grande oeuvre de l'éducation entreprise, à l'époque, par les Painchaud, les Pilote et le Grand vicaire Gauvreau, ses amis intimes. Percevoir les rentes, les comptes et les intérêts dûs au Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière durant plus de vingt ans (1850 à 1871) était une tâche très ingrate. Les bilans de ses transactions, présentés régulièrement et intitulés: Tableau complet de l'Agence de A. Morin, Ecr., N.P. pour le Collège de Ste-

Anne, nous permettent de voir qu'il était en contact avec des débiteurs de Saint-Jean-Port-Joli, de Saint-Roch-des-Aulnaies, de Sainte-Louise, de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, de Saint-Pacôme, de Saint-Denis et de Saint-Alexandre. "J'ai été très fâché en recevant votre lettre de vous voir dans un tel désagrément par la pure faute de vos débiteurs St-Rochquois, écrivait-il à l'abbé François Pilote, le 19 novembre 1855; j'ai réitéré mes instances auprès d'eux avec bien peu de succès. Aujourd'hui, j'ai reçu \$50.00. J'ai fait le très fâché auprès de quelques-uns" (1). On ne peut blâmer un homme qui prend à coeur l'oeuvre de l'éducation et qui exécute scrupuleusement la tâche ingrate et pénible qu'on lui a confiée.

Mais il y a plus. Me Amable Morin est tellement intéressé au Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière qu'il va jusqu'à cautionner en compagnie du Dr Louis Tremblay, de Saint-Roch-des-Aulnaies. Il l'écrivait clairement, le 24 avril 1854: "Je suis prêt à faire tout ce qui sera en mon pouvoir pour rendre des services à votre Maison; j'hypothéquerais avec plaisir les propriétés suffisantes pour assurer la rente en question" (2). Et au cours de l'automne suivant, le 19 novembre 1855,

<sup>1</sup> Archives du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Lettre d'Amable Morin à l'abbé François Pilote, le 19 novembre 1855, doc. 23-LXXIV.

<sup>2</sup> Archives du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Lettre d'Amable Morin à l'abbé François Pilote, le 24 avril 1854, doc. 21-LXXV.

Amable Morin se dit doublement mortifié de ne pouvoir faire le prêt sollicité par l'abbé François Pilote en ajoutant: "Il ne se passe pas une seule journée sans que quelques bons parents ou bons amis viennent demander à emprunter tout ce que je puis leur prêter; on me tient aussi pauvre que le Saint homme Job. Que puis-je faire autre chose que de presser vos débiteurs" (1).

Quelque dix ans plus tard, le 3 novembre 1864, Amable Morin écrit: "Le Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a un Débiteur à Saint-Jean-Port-Joly qui a la tête dure comme un caillou; il est sourd comme une buche. Je lui ai demandé bien des fois à payer l'intérêt de sa dette, il ne m'a pas (donné) réponse. A la première occasion, je vous enverrai les Papiers de cette Dette pour faire poursuivre ce Débiteur" (2). Et voilà comment Amable Morin s'est acquis la réputation d'un homme dur en affaires ! D'un autre côté, il connaissait bien le proverbe: "Qui paie ses dettes s'enrichit" et en ce cas-là, Amable Morin travaillait tout autant dans l'intérêt de ses co-paroissiens que dans celui du Collège de Ste-Anne. Mais ses co-paroissiens ne l'entendaient pas ainsi !

---

<sup>1</sup> Archives du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Lettre d'Amable Morin à l'abbé François Pilote, le 19 novembre 1855, doc. 23-LXXIV.

<sup>2</sup> Archives du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Lettre d'Amable Morin à l'abbé François Pilote, le 3 novembre 1864, doc. 101-LXII.

Amable Morin est courtier si l'on en juge par ce qu'il écrivait au supérieur du Collège de Ste-Anne, l'abbé François Pilote, le 17 février 1856: "S'il m'est déposé quelque argent pour prêter, je ne manquerai pas de vous en informer" (1). Me Amable Morin, notaire, est donc un intermédiaire de l'offre et de la demande d'argent. Qu'il s'agisse pour les contribuables de la région de placer un capital ou d'emprunter, le notaire était l'homme tout désigné pour trouver un emprunteur ou un prêteur à des conditions raisonnables. Les institutions bancaires n'étaient pas nombreuses dans les campagnes en ces années-là !

---

<sup>1</sup> Archives du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Lettre d'Amable Morin à l'abbé François Pilote, le 17 février 1856, doc. 24-XXXV.

que, dans sa jeunesse, il avait remarqué plusieurs peaux d'anguilles suspendues aux poutres de l'étage du hangar. Il faut dire qu'à l'époque d'Amable Morin la ficelle était rare. Les peaux d'anguilles étaient utilisées par les cultivateurs pour fabriquer de la "babiche" destinée à l'emballage, à la réparation des harnais, à la confection de lacets de chaussures ou pour lier la "batte" au manche du fléau afin de battre le grain ou le blé sur l'aire. Me Amable Morin faisait feu de tout bois en achetant et revendant les peaux d'anguilles à son magasin. Notons qu'en 1860, le Livre de comptes d'Amable Morin mentionne que 408 anguilles ont été vendues à \$10.00 le cent.

Le lecteur nous permettra de dire un mot de Moïse Morin, frère d'Amable, qui excellait à la pêche et qui, devenu notaire à Saint-Patrice-de-Rivière-du-Loup, (1824-1872) a continué de s'y intéresser. On trouvera, en APPENDICE V, une courte notice biographique de Moïse Morin. En consultant les Archives de M. Maurice Pelletier, au cours de l'été, un parchemin écrit en Anglais et mesurant 22 pouces par 14 $\frac{1}{4}$  pouces, nous a fort intrigué. Une brève lecture nous a permis de comprendre qu'il s'agissait de Lettres patentes accordées à Me Moïse Morin, notaire de Saint-Patrice (Rivière-du-Loup), le 7 août 1840, par le Très Honorable Charles Poulet Thompson, un des membres du Conseil privé, gouverneur général de l'Améri-

que Britannique du Nord et des provinces du Bas et du Haut-Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Edouard, pour le filet ou seine à marsouins qu'il venait d'inventer. On trouvera, en APPENDICE VI, la traduction des Lettres patentes que nous devons à l'obligeance de M. Joseph Gaudreau, professeur à l'Institut de Technologie Agricole de La Pocatière. Disons immédiatement que le filet inventé par Moÿse Morin a 30 arpents de longueur par 32 pieds de hauteur. Il n'y a pas à dire Moÿse Morin était un homme de tête !

## Chapitre VII

### LA FIN DE SES JOURS

Au cours de sa longue et belle vieillesse, Me Amable Morin ne semble pas avoir connu un seul moment d'ennui. Comment pouvait-il en être autrement puisqu'il fut en relation constante avec ses parents, ses clients et ses concitoyens dans l'exercice de sa profession jusqu'au soir de sa vie ? Me Amable Morin lisait beaucoup, était bien renseigné et avait surtout bonne mémoire des noms et des faits d'autrefois. On trouvera, en APPENDICE VII, la liste des volumes que contenait sa bibliothèque. Tout en ne recherchant pas la popularité, il avait un cercle d'amis assez étendu. Il n'y avait rien qui pouvait lui faire plus plaisir que de recevoir des parents ou des amis à sa table, le dimanche midi. Il permettait ainsi l'assistance aux Vêpres à ses concitoyens les plus éloignés de l'église. C'était la coutume chez Amable Morin. On se ferait difficilement, aujourd'hui, une idée de la politesse facile et naturelle avec laquelle il fait les honneurs de sa maison et de sa table. Les cuisinières avaient des

occasions fréquentes de faire valoir leurs dons de cordons-bleus.

Il est fort à propos de rendre hommage aux domestiques de Me Amable Morin qui se sont signalés durant longtemps aux soins du ménage, à la cuisine, aux comptoirs du magasin, à la direction de la ferme et à l'entretien du verger. Il a tenu à prouver sa reconnaissance envers ses serviteurs en leur léguant des sommes appréciables. Mlle Sophie Pelletier, sa nièce, fille de Pierre-Noël Pelletier et de Marie-Céleste Morin, est vraisemblablement l'aide-domestique qui fut le plus longtemps au service des Morin. Dès le 26 janvier 1852, elle était dite "nièce demeurant avec moi depuis plusieurs années" (1). Elle est encore en service, le 21 juillet 1876 et compte 71 ans, lorsque Me Amable Morin fait son testament. Sa soeur, Emérance, fut aussi au service d'Amable Morin durant une vingtaine d'années, soit jusqu'à son mariage avec M. Damase Caron, menuisier, de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Mlle Caroline Chrétien, fille de Joseph Chrétien et de Pétronille Fournier mariés à Saint-Roch-des-Aulnaies, le 7 novembre 1826, la douzième d'une famille de quatorze enfants, est aussi en service durant plusieurs années. Mlle Virginie

<sup>1</sup> Archives de M. Maurice Pelletier, Testament de Dame Marie-Reine Gauvreau, épouse d'Amable Morin, le 26 janvier 1852 en présence de Me Simon Fraser et de Me Louis-Zéphirin Duval, de Saint-Jean-Port-Joli.

Gagné-dit-Bellavance, une autre aide-domestique, hérite de Me Amable Morin. Enfin, MM. Grégoire Tremblay et Germain Tremblay, les fermiers qui demeuraient avec lui, reçoivent aussi leur part d'héritage. Germain Tremblay décédait à Saint-Roch-des-Aulnaies, le 23 janvier 1906. Il était âgé de 88 ans et 9 mois. M. Eleuthère Pelletier, neveu, de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, est devenu le légataire universel de Me Amable Morin. Il avait déjà quitté la belle ferme qu'il possédait dans l'Anse de Sainte-Anne pour se rendre à Saint-Roch-des-Aulnaies et prendre charge du domaine d'Amable Morin. Son épouse, Restitue Dionne, et ses enfants: Joseph, William, Lilirose et Estelle l'avaient suivi en 1874.

Me Morin est âgé de 83 ans lorsqu'il abandonne la pratique du notariat. En effet, c'est en l'après-midi du 31 mars 1876, qu'il écrit son dernier acte, soit le 10,659<sup>e</sup> de sa carrière. Il s'agit d'une reconnaissance de dette faite par M. Odilon Pelletier, fils d'Edouard, agriculteur, de Saint-Roch-des-Aulnaies, à l'abbé Edouard Dufour, curé, et aux trois marguilliers, tous administrateurs des biens de l'Ecole de la Fabrique, qui ont prêté la somme de deux cents piastres avec intérêt de six pour cent par année. Pour assurer le paiement de cette somme, Odilon Pelletier a hypothéqué sa terre située au premier rang de Saint-Roch-des-Aulnaies, terre contenant un arpent et demi de front sur

toute la profondeur qu'elle a depuis le chemin royal à aller au terrain de Michel Chénard (1). Amable Morin écrit encore très bien malgré ses 83 ans.

Me Amable Morin devait connaître dix-neuf mois de repos et de tranquillité, puisqu'il s'éteignait "dans l'après-midi du vingt-neuvième jour d'octobre 1877" (2). Il est âgé de 84 ans et deux jours. Sous la rubrique nécrologie, le Nouvelliste, de Québec, publie: "Nous enregistrons avec regret la mort de M. Amable Morin, arrivée à St. Roch des Aulnaies, le 29 octobre dernier. M. Amable Morin était le plus ancien notaire pratiquant dans la province de Québec. Il a été admis à la pratique de cette profession, le 13 juillet 1815. Le défunt était âgé de 85 ans" (3).

Me Amable Morin, notaire, fut exposé en chappelle ardente au grand salon de sa résidence durant plus de quatre jours, soit du 30 octobre jusqu'au 3 novembre 1877. Les parents, les concitoyens, les membres de la famille légale et les amis ont eu toute latitude pour lui faire un dernier adieu. Autrefois, et jusque vers les années 1920, le public faisait "une visite au corps sur les planches". Le défunt était enseveli sur des

<sup>1</sup> Archives Nationales du Québec, Obligation d'Odilon Pelletier aux administrateurs de l'Ecole de la Fabrique de Saint-Roch-des-Aulnaies, le 31 mars 1876, (gr. Amable Morin).

<sup>2</sup> Archives de M. Maurice Pelletier, de Saint-Roch, Déclaration de M. Eleuthère Pelletier, légataire universel de Me Amable Morin, le 30 octobre 1877, (gr. Pamphile-Gaspard Verreault, de Saint-Jean-Port-Joli).

<sup>3</sup> Le Nouvelliste, journal de Québec, le 2 novembre 1877, p. 3.

planches recouvertes de draps blancs et appuyées sur deux tréteaux. Le corps n'était déposé dans le cercueil qu'au moment du départ pour l'église. Il nous est permis de croire que les Fêtes de la Toussaint et du Jour des Morts, qui donnaient lieu à des concours de dévotion (confession, communion, messe, visite de la Portioncule à l'église pour gagner des indulgences) ont retardé forcément le jour des funérailles au 3 novembre 1877, à 9 heures.

L'abbé Edouard Dufour, curé, a chanté le service en l'église de Saint-Roch-des-Aulnaies. Le Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière avait délégué, pour représenter les membres de la Corporation, l'abbé Charles-Eugène Frénette, directeur des élèves, et l'abbé Joseph Lizotte, assistant-procureur. Au registre de la paroisse de Saint-Roch, nous relevons les noms de Jean-Baptiste Dupuis, Pamphile Verreault, M.P.P., du comté de l'Islet, Me Zéphirin Duval, notaire, de Saint-Jean-Port-Joli.

Me Amable Morin fut inhumé sous l'église de Saint-Roch-des-Aulnaies, près de son épouse, Marie-Reine Gauvreau, plus précisément sous l'allée centrale et à une dizaine de pieds du mur ouest, comme il l'avait exigé dans son testament dicté à Me Pamphile-Gaspard Verreault, notaire, de Saint-Jean-Port-Joli, le 21 juillet 1876: "Je veux et ordonne que mon corps soit inhu-

mé à mon décès dans l'Eglise de cette Paroisse de St-Roch des Aulnets, s'il est encore d'usage d'y faire des sépultures lors de mon décès avec un service mon corps présent un autre service anniversaire au bout de l'an du décès, deux grand'messes dans les six mois suivants mon décès et cent une messe basses de requiem dans l'année de mon décès pour le repos de mon âme"(1)

Me Amable Morin est mort, comblé d'années, entouré du respect de ses concitoyens, des membres de la famille légale, laissant le souvenir de nombreux bienfaits. Les dix talents qu'il a reçus à sa naissance, il les a fait fructifier comme peu de gens !

---

<sup>1</sup> Archives familiales de M. Maurice Pelletier, Testament de Me Amable Morin, notaire, le 21 juillet 1876, en présence de Me Pamphile-Gaspard Verreault, notaire de Saint-Jean-Port-Joli. Enregistré au Bureau de Saint-Jean-Port-Joli, le 31 octobre 1877, no. 18460, Registre A, vol. 29, p. 654.

## CONCLUSION

"Celui qui a passé sa vie à faire le bien, sans ostentation, écrivait M. J.-Edmond Roy, qui a toujours été honnête et fidèle, ne mérite-t-il pas un peu d'éloges ? Si la mémoire des actions éclatantes doit être conservée, pourquoi ne pas recueillir aussi la série de ces faits particuliers qui, réunis ou groupés en faisceaux, constitue, en somme pour ceux qui les ont accomplis, un titre à la reconnaissance publique " (1) ?

L'étude, que nous vous livrons sur Amable Morin, notaire, de Saint-Roch-des-Aulnaies, est forcément incomplète. D'autres chercheurs, plus tenaces et plus qualifiés, pourront la parachever en découvrant des documents qui ont dû échapper à nos perquisitions. La matière est loin d'être épuisée et le personnage en vaut tellement la peine.

---

<sup>1</sup> J.-Edmond Roy, Histoire du Notariat au Canada depuis la fondation de la Colonie jusqu'à nos jours, Lévis 1899, t. I, p. XII.

A l'inventaire des traits de Me Amable Morin, qui vécut quatre vingt-quatre ans et pratiqua à Saint-Roch-des-Aulnaies durant soixante et un ans, nous avons relevé l'immense esprit de travail qui l'anime. Nous l'avons rarement vu au repos à l'exception des nombreuses réceptions qu'il se plaisait à donner le dimanche midi. Pour Amable Morin, l'état normal de l'homme c'est l'activité, une activité intellectuelle débordante, mue par l'amour de sa profession et constamment axée sur l'idée de servir ses co-paroissiens de Saint-Roch-des-Aulnaies. Il était passionné du droit, d'un droit vivant, dénué d'intellectualisme, d'un droit humain, mais utilitaire, d'un droit qui tend constamment à la réalisation parfaite de l'harmonie sociale.

Paroissien modèle et marguillier, Me Amable Morin a été constamment le bras droit de son curé. Doué d'un esprit distingué et d'une âme d'élite, il témoignait des vraies valeurs chrétiennes lors de rencontres avec ses clients, ses paroissiens et ses amis, prouvant toujours sa disponibilité et sa fidélité à l'Eglise. Nous ne saurons jamais tout le bien accompli par Amable Morin au fil des jours.

Si "le travail ardent est une prière de l'intelligence", Me Amable Morin, notaire, de Saint-Roch-

des-Aulnaies, doit être considéré comme un véritable moine. Par son travail, par son intérêt marqué pour les oeuvres paroissiales et sociales, Me Amable Morin demeure un modèle d'action pour la famille légale, pour ses concitoyens de Saint-Roch-des-Aulnaies et pour tous les résidents de la Côte-du-Sud. Cent ans se sont accumulés sur sa tombe sans éteindre le souvenir des actes de bienfaisance qui honorèrent sa vie.

Il y a des hommes dont le travail semble se continuer même après leur décès et Me Amable Morin, de Saint-Roch-des-Aulnaies, est l'un de ceux-là.

Sim: Amable

Amable Morin

## APPENDICE I

Enfants issus du mariage de Jean-Baptiste Morin, cultivateur, de Saint-Roch-des-Aulnaies, et de Dame Marie-Angéline Decein dit St-Pierre. Leur contrat de mariage a été signé le 19 octobre 1776 en présence de Me Joseph Dionne, notaire.

- |                            |             |   |
|----------------------------|-------------|---|
| 1. Jean-Baptiste           | né en 1778  |   |
| 2. Firmin                  | né en 1779  |   |
| 3. Marie-Céleste           | née en 1780 | se marie avec Pierre-Noël Pelletier, de Sainte-Anne. Contrat de mariage signé le 24 novembre 1799.  |
| 4. Marie                   | née en 1781 | se marie avec Vallier Potvin, le 7 novembre 1799.   |
| 5. Guillaume               | né en 1783  |   |
| 6. Marie-Madeleine         | née en 1784 | (Jumelle)   |
| 7. Marie-Marguerite        | née en 1784 | (Jumelle) se marie avec Michel Tremblay, de Saint-Roch-des-Aulnaies.  |
| 8. Jean-Pierre             | né en 1786  |   |
| 9. Alexis                  | né en 1787  |   |
| 10. Louis-Marie            | né en 1788  |   |
| 11. Marie-Julie            | née en 1789 | (Jumelle) se marie avec Joseph Bélanger, le 16 novembre 1807, et résidera à Saint-Roch et à Sainte-Louise à la suite du démembrement de Saint-Roch. |
| 12. Marie-Scholastique     | née en 1789 | (Jumelle) se marie à François Pelletier, le 12 juin 1807.   |
| 13. Jean-Marie             | né en 1791  |   |
| 14. Marie-Rose             | née en 1792 |   |
| 15. <u>Amable</u>          | né en 1793  |   |
| 16. Marie-Adélaïde         | née en 1796 |   |
| 17. Michel                 | né en 1797  |   |
| 18. François- <u>Moyse</u> | né en 1798  |   |
| 19. Germain                | né en 1800  |   |

Remarque: Jean-Baptiste Morin, père, décédait en février 1810.

(Les Registres de la paroisse de Saint-Roch-des-Aulnaies)

## APPENDICE II

Fermes et lopins de terre qui sont la propriété de Jean-Baptiste Morin lors de son décès en février 1810.

- Une terre située à Rivière-du-Loup, troisième concession du Fleuve Saint-Laurent, contenant trois arpents de front sur quarante de profondeur, bornée au Sud-ouest à Alexandre Dubé et au Nord-est à Guillaume Morin.
- Trois arpents de terre de front sur quarante arpents de profondeur complanté en bois de bout situés au quatrième rang de Saint-Roch et tenants au sud-ouest à Louis Caron et au Nord-est à Joseph Caron.
- Deux arpents de terre sur quarante-deux de profondeur situés sur le 1er rang de Saint-Roch-des-Aulnaies, bornés au Fleuve Saint-Laurent, au Sud-ouest à Pierre Morin, au Nord-est à Jean-Baptiste Morin, avec étable, laiterie construite pièce sur pièce, bergerie et une grève ou tenture de pêche de neuf perches de front.
- Un circuit de terre situé au premier rang de Saint-Roch, de forme irrégulière et borné par en bas au Fleuve Saint-Laurent, par en haut à Benoit Lebel et au Nord-est à Jacques Soulard avec une petite partie de grève qui est au devant du circuit de terre sans bâtisses construites.
- Un lot de huit perches de terre de front sur quarante-deux arpents de profondeur situé sur le 1er rang de Saint-Roch-des-Aulnaies, borné au Fleuve Saint-Laurent par en bas, par en haut à la profondeur joignant des deux côtés à Jean-Bernard Pelletier.
- Une terre et habitation sises et situées à Saint-Roch-des-Aulnaies contenant onze arpents de front sur quarante-deux de profondeur, bornée au Fleuve Saint-Laurent, au sud-ouest à Alexis Pelletier et au Nord-est à Jean-Bernard Pelletier. Sont construits sur cette terre: des bâtiments (124 x 25), une bergerie, un hangar, un fournil, une laiterie, une maison (50 x 25) avec porte d'entrée et huit fenêtres.

(Inventaire de Jean-Baptiste Morin et de Marie-Angélique Dessaint dit St-Pierre, le 19 mars 1810, gr. Simon Fraser)

## APPENDICE III

## Brevet d'apprentissage d'Amable Morin

Chez Me Simon Fraser, notaire, de Saint-Jean-Port-Joli signé en l'étude de Me Simon Fraser, le 26 juin 1810, en présence de Me Rémi Piuze, notaire public, demeurant à Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

Par devant le Notaire Public en la province du bas Canada résident en la Paroisse de Ste-Anne, Comté Cornwallis et les témoins sy après nommés et soussignés,

Fut présente Dame Marie-Angélique Dessaint dit St-Pierre, veuve de Mon. Jean-Baptiste Morin vivant son mari, Colonel de milice résident en la Paroisse de St-Roch, Comté de Devon, et résidente, La quelle a, par ces présentes, reconnu et confessé avoir engagé son fils Amable Morin à ce présent et de son consentement, âgé de seize ans ou environ, qu'elle certifie fidelle, à Mtre Simon Fraser Notaire Public résident en la Paroisse de St-Jean-Port-Jolie susdit comté Devon à ce présent et acceptant et l'a pris et retenu en son étude de Notaire pour le temps et espace de cinq années entières & accomplies, qui ont commencées le vingt d'Avril dernier et finissant à Pareil quantième au bout des dites cinq années, de l'année que l'on comptera dix huit cens quinze, et ce en qualité de Clerc Notaire, Promettant & s'obligeant la dite Dame comparante faire faire régulièrement & chaque jour obliger son dit fils à être présent en l'étude du dit Mtre Fraser pendant les dites cinq années.

Le dit Amable Morin s'obligeant de bien et fidèlement obéir au dit Me Fraser en tout ce qui lui commandera de faire concernant la profession de Notaire, ainsi qu'en toute autre chose qui ne tende pas à le détourner longtemps, à apprendre de son mieux tout ce qui lui sera enseigné, faire le profit du dit Me Fraser, éviter son dommage & l'en avertissant s'il vient à sa connaissance, garder le secret sur les affaires de l'office, ne point s'absenter sans permission ni perdre de tems.

Et de sa part, le dit Me Simon Fraser promet et sera tenu & obligé de montrer et à enseigner la dite profession de Notaire au dit Sr Amable Morin et le traiter honnêtement comme il appartient; Plus, le loger & le nourrir, comme lui & à sa table, pendant le dit temps de sa Cléricature. Pourquoi le Sr Louis-Marie Morin, frère du dit Sr Amable Morin, cultivateur résidant en la susdite Paroisse de St-Roch à ce présent et acceptant pour le bien de son dit frère, favoriser son

éducation, et lui procurer les moyens de gagner sa vie, promet & s'oblige, sous l'hypothèque de tous ses biens présents & futurs, payer, compter & délivrer au dit Me Fraser ce acceptant, et ce pour la pension de son dit frère pendant sa Cléricature une somme de cinquante Piastras d'Espagne par & chacune des quatre premières années & la cinquième gratis.

Car ainsi a été fait de bonne foi et pour être exécuté strictement à peine de tous dépens, dommages et intérêts par la partie contrevenante contre l'autre. Promettant & s'obligeant et ainsi fait et passé en l'étude du dit Me Fraser Notaire le vingt-six de Juin mil huit cens dix en présence des Sieurs Henri Verreau résidens en la paroisse de St-Jean. Témoins n'ont su signer, ceux le sachant l'ont fait avec le dit Notaire et les autres ont déclaré ne le savoir lecture faite.

Amable Morin  
Louis Mari Morin,  
Sim: Fraser,  
Henri Verreau,  
R. Piuze, N.P.

(Archives Nationales du Québec, Brevet d'apprentissage d'Amable Morin chez Me Simon Fraser, le 26 juin 1810, gr. Rémi Piuze).

## APPENDICE IV

Seconde partie d'une lettre écrite par l'abbé David-H. Têtu, à l'abbé Charles-Félix Cazeau, secrétaire à l'Archevêché de Québec, et portée par Pierre et Amable Morin, le 30 janvier 1848.

*... Tu préférerais, me dis-tu faire deux Paroisses avec celle de S. Roch: je le désirerais aussi, mais les montagnes du bas de ma Paroisse y mettent obstacle: c'est pourquoi la première requête demande la moitié du Second rang. Au reste si Monseigneur veut faire une division de S. Roch seulement, il faudrait toujours que l'Eglise fut placée au haut du Troisième rang et alors le quatrième, le cinquième et le sixième seront rapprochés. De tous côtés il y a des difficultés: cependant la dernière division demandée me paraît beaucoup plus raisonnable et judicieuse. Les plus éloignés du bas de ma Paroisse n'ont qu'une et trois quarts ou 2 lieues à venir à l'Eglise et ceux du haut, 3 lieues 1 quart: il est facile de voir que ces derniers ont plus droit à demander que les premiers.*

*S'il n'y a pas autant de signature sur cette dernière requête que sur la 1ère c'est: 1- parce que toutes les signatures ont été prises franchement: 2- parce que plusieurs qui ont signé sur la 1ère n'ont pas voulu signer sur la seconde de peur de paraître inconséquents: 3- parce qu'il n'y a que des propriétaires qui ont signé celle-ci, ce qui n'est pas le cas; m'a-t-on dit pour l'autre.*

*Il est d'une grande conséquence pour l'Eglise d'en bas qu'il soit clairement décidé que les deux premiers rangs resteront attachés afin de se mettre au plutôt à bâtir. Nous en avons un besoin extrême: aussitôt que la nouvelle division sera décidée nous essaierons à se bâtir. Sans cela il nous faut attendre. On me dit que pour faire valoir leur requête, les gens du Second rang ont prétexté le cours d'une petite Rivière qui gonfle le printemps et l'automne et les empêche de venir à l'Eglise et plusieurs autres raisons qui sont sans fondement. En attendant la Décision de cette affaire, je puis dire que ceux qui se présentent avec la Seconde requête ont plus de poids que les Autres. S'il fallait absolument aller à Québec pour régler toute cette affaire, j'en ferais le Sacrifice. Très à la hâte.*

*Ton Ami et Confrère,  
D. H. Têtu, ptre.*

(Archives de l'Evêché de Ste-Anne, document 107).

## APPENDICE V

**Brève notice biographique de Me Moyses Morin, de Saint-Patrice-de-Rivière-du-Loup.**

Moyse Morin naquit à Saint-Roch-des-Aulnaies, en 1798, du mariage de Jean-Baptiste Morin, cultivateur et Lieutenant-capitaine d'une Division de Milice de Saint-Jean-Port-Joli, et de dame Marie-Angélique Decein dit St-Pierre. Il est le dix-huitième enfant d'une famille qui en comptera dix-neuf. Après ses études primaires à Saint-Roch-des-Aulnaies, Moyse Morin entreprend, à Québec, ses études cléricales d'une durée de cinq ans. Il subit les examens requis et reçoit sa Commission de Notaire, le 4 décembre 1823. Son Excellence Georges Earl de Dalhousie, Chevalier Grande-Croix de l'Ordre Militaire du Bain, gouverneur, signe la Commission à la suite de la recommandation que lui a faite Jonathan Sewel, juge en chef de la Justice pour la province. Le document mentionne également que Moyse Morin a subi les examens nécessaires et que sa loyauté, son intégrité et ses connaissances le rendent apte à exercer la profession de notaire public. Ce document est conservé aux Archives de M. Maurice Pelletier, de Saint-Roch-des-Aulnaies, arrière-arrière neveu de Me Moyses Morin. Il a été enregistré au Bureau du Registraire à Québec, Folio 526. Me Moyses Morin prête les serments d'allégeance et d'office, à Québec, le 9 décembre 1823.

Me Moyses Morin ne tarde pas à s'établir à Saint-Patrice de Rivière-du-Loup. Au Répertoire des Notaires dont les Greffes ont été cédés ou déposés et des cessionnaires de ces greffes, publié par la Chambre des Notaires, nous pouvons lire que Moyse Morin a pratiqué à Saint-Patrice de Rivière-du-Loup, de 1824 à 1872. Il dresse son premier acte le 30 mars 1824; son dernier date du 21 novembre 1872 et porte le numéro 2,395. Nous pouvons affirmer qu'il réside à Rivière-du-Loup, le 13 août 1831. Quatre vingt-six résidents (1873 âmes) de la seigneurie de Rivière-du-Loup adressaient, le 3 août 1831, une requête à Mgr Bernard-Claude Panet, "Evêque catholique de Québec" pour le supplier de bien vouloir ériger canoniquement en paroisse, sous l'invocation de St-Patrice, le territoire comprenant une étendue de neuf milles de long du côté du Fleuve Saint-Laurent sur une profondeur de quatre milles et demi dans la seigneurie, le township des sept mille deux cents acres de terre, qu'ils possèdent une chapelle, un presbytère et un cimetière enclos en pierre. MM. Moyses Morin et A. Beaulieu, témoins, certifient le 13 août 1831, que les signatures, noms et marques ont été faites en leur présence.

Le Très Honorable Charles Poulet Thompson, un des membres les plus honorables du Conseil Privé, gouverneur général de l'Amérique Britannique du Nord, des Provinces du Bas et du Haut-Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard émet des Lettres patentes, le 5 août 1840 au Château Saint-Louis de Québec, à l'ordre de Me Moïse Morin, notaire public de la paroisse de Saint-Patrice de Rivière-du-Loup, comté de Rimouski, pour l'invention d'un filet ou seine à marsouins. Me Moïse Morin pourra jouir des droits exclusifs de son invention durant quatorze ans (14). Nous n'avons jamais rencontré un document aussi long (3 pages) et aussi grand: 22 x 14 1/4". Il a été enregistré à Québec, dans le 2<sup>e</sup> Registre des Lettres patentes et Commissions, le 1<sup>er</sup> août 1840. On trouvera en APPENDICE VI la description du filet.

Dans l'Annuaire Statistique de Québec pour l'année 1915, à la page 65, nous pouvons lire: "A Kamouraske, à la Rivière-du-Loup, il y a bon nombre d'habitants qui se livrent à la pêche aux marsouins".

Me Moïse Morin est élevé au rang de Lieutenant-colonel du 4<sup>e</sup> Bataillon de Rimouski, le 5 novembre 1846, par Son Excellence James, Comte d'Elgin et de Kincardine, gouverneur général de l'Amérique du Nord et des provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Nous connaissons peu de choses sur les activités de Me Moïse Morin à Rivière-du-Loup. Nous savons, cependant, qu'il revint finir ses jours à Saint-Roch-des-Aulnaies, sa paroisse natale. Il était célibataire lorsqu'il décédait à la résidence de son frère, Me Amable Morin, le 13 mai 1874. Me Moïse Morin était âgé de 75 ans.

(Notice biographique rédigée par l'auteur).

## APPENDICE VI

## Filet ou seine à marsouins

(d'après les Lettres patentes accordées à Moÿse Morin de la paroisse de Saint-Patrice de la Rivière-du-Loup le 7 août 1840)

Ce filet avait 30 arpents de long et 32 pieds de haut. En hauteur, il était composé de deux grandes parties superposées, dont l'une avait 22 pieds de haut et l'autre 12, chaque partie étant composée de 30 morceaux d'un arpent de long. C'était par suite de son volume et de son poids et afin de faciliter son transport, sa mise en place et son enlèvement, que ce filet était divisé en morceaux. Les mailles de 17 pouces de côté étaient faites d'un cordage, connu sous le nom de "garant de hunier", d'environ 1 3/4 pouce de circonférence, croisé et lié aux quatre côtés (coins ?) avec une petite corde, au lieu d'être noué à la manière conventionnelle. Le principal cordage sur les côtés de chaque morceau avait 4 pouces de circonférence, aussi un arpent de long; il était muni d'une attache en fer à chaque bout. Les fers de deux bouts étaient assujettis ensemble au moyen d'une cheville et d'un cordage fixé au premier fer. Les deux grandes parties étaient réunies de la même manière avec un cordage liant les deux fers ensemble.

Pour tendre le filet, on attachait un bout à terre et on en déployait environ 30 arpents, perpendiculairement au rivage, selon les circonstances, puis on bifurquait de manière à étendre le reste parallèlement au rivage. Le filet était fixé au fond à l'aide d'ancres munis de filins et de bouées de manière à pouvoir être relevés à volonté. Il y avait des bouées au haut du filet pour le faire flotter et des cales au bas pour le tenir bien tendu. Lorsque les marsouins étaient entrés dans la seine, le bout le plus loin du rivage pouvait être tiré au bord au moyen d'un cylindre (treuil ?) ou d'un bateau à vapeur.

## NOTE DU TRADUCTEUR:

Ceci est une traduction large du passage qui décrit le filet lui-même; la partie juridique est omise.

Joseph Gaudreau,  
17 août 1976.

## APPENDICE VII

(Volumes de la bibliothèque d'Amable Morin lors de son décès, le 29 octobre 1877).

Calendriers de Québec depuis 1815 à 1877	
Les lois civiles (Domat, Jean)	1 vol. in fol.
Coutumes de Paris, compilation de tous les commentateurs anciens et modernes, par de Ferrière, 1714.	4 vol. in fol.
Traité des successions par Lebrun	1 vol. in fol.
Le droit commun de la France et la coutume de Paris réduits en principes (1770) par Bourgoûin	2 vol. in fol.
Traité des Donations (1754) par Duchemin	2 vol. in fol.
Récapitulation du recensement de 1844 (Brochure)	
Territoire du Nord-Ouest avec cartes	1 vol.
Rapport d'exploration entre le Lac Supérieur et la Rivière Rouge avec cartes.	1 vol.
Appendice au Rapport du Com. des Terres (2e partie)	1 vol.
New and improved School Atlas of Modern Geography (Olney)	2 vol.
Plans des lacs et rivière entre le lac Huron et la Rivière Outaouais, de 1853, 59, 66	1 vol.
Rapport entre le Lac Supérieur et la Rivière Rouge avec cartes	1 vol.
Topographie du Canada, par Bouchette	1 vol.
Atlas, cartes de l'Univers (très ancien)	1 vol. in fol.
Louis, ecclésiastique de France (De Hericourt)	1 vol. in fol.
Le Droit Civil expliqué par Iroplong (1843)	22 vol. in-8
Dictionnaire universel de Grévaux	1 vol. in fol.
Dictionnaire raisonné des Domaines (1782 relié).	4 vol.
Servitudes (Traité des) par Lalaure	1 vol. in-8
Collection de Jurisprudence par Denisard	4 vol. in-4
Coutumes d'Orléans (Pothier)	1 vol. in-4
Projet du Code Civil du Bas-Canada	3 vol.
Lois organiques et jurisprudence sur le notariat (P. Hubert)	1 vol. in-12
Explication du Code Civil par J. Roy	1 vol. in-12
Code de Procédure du Bas-Canada (relié)	1 vol.
Dictionnaire de droit (Ferries)	2 vol. in-4
Cours de Code Civil par Delvincourt (1834)	3 vol. in-4
Dictionnaire de l'Académie française (1813)	2 vol. in-4
Procédure Civile du Chatelet par Pigeau (1779)	2 vol. in-4
Memento du notaire (Rousset)	1 vol. in-18
Le parfait notaire (Massé)	3 vol. in-4

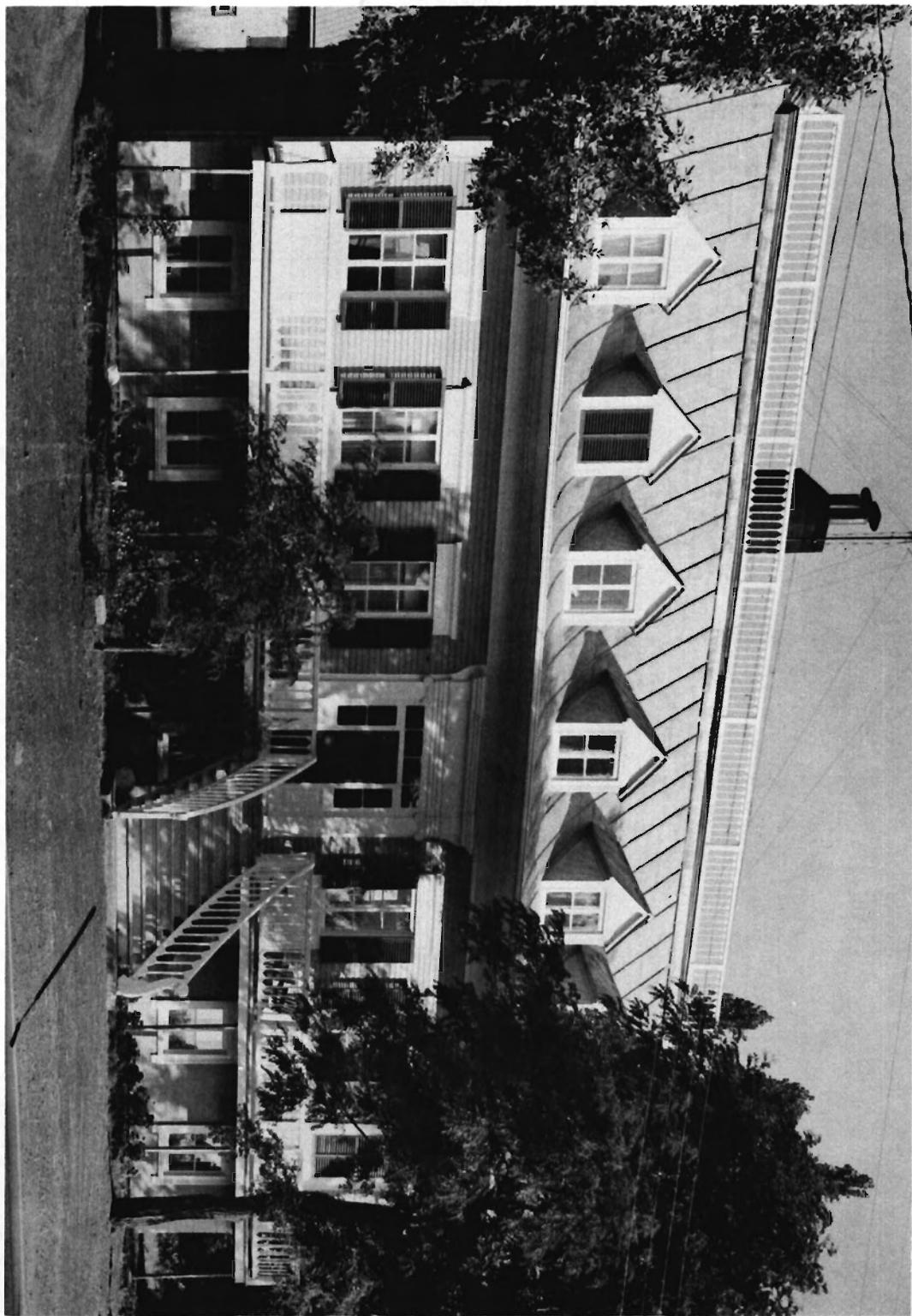
Le parfait notaire par De Visme	2 vol. in-4
La clef du Notariat (Ledru)	1 vol. in-8
Formulaire des actes et contrats	1 vol. in-8
Formulaire annoté des actes des notaires	2 vol. in-8
Code du notariat par Rollard de Villanques	1 vol. in-8
Formulaire portatif du notaire par A. Michaud	1 vol. in-8
Traité des droits appartenants aux seigneurs (Prudhomme)	1 vol. in-8
Traité des droits seigneuriaux et matières féodales (Boutaric)	1 vol. in-8
Traité des criées, ventes des immeubles et offices (Thibault)	2 vol. in-8
Traité des servitudes réelles par Lalaure (1787)	1 vol. in-8
Collection de jurisprudence par Demisart (1783) mise dans un nouvel ordre par MM. Camus & Bayard jusqu'à la lettre H incluse	9 vol. in-4
Le droit civil français par Goullier et Duvergier	6 vol. in-8
Le droit civil Français par Goullier continué par Duvergier	7 vol. in-8
Dictionnaire de Géographie ancienne et moderne (1857) par Meissas et Michelot	1 vol. in-8
Rapport du Comité choisi sur le gouv. civil du Canada, imprimé par ordre des Communes (1 vol. broché) 1827.	1 vol.
Géographie universelle de Malte-Brun par Th. Lavallée (belle édition illustrée)	6 vol. in-8
Projet de Code civil présenté le 24 Thermidor	1 vol. in-8
Traité du voisinage (Fournel), 1834, 4e édition	2 vol. in-8
Nouveau manuel des experts, 7e édition par Mr. Ch. 1845	1 vol. in-8
Manuel des arbitres par Mr Ch. (1834)	1 vol. in-8
Les lois des bâtiments suivant la coutume de Paris (Desgodets)	1 vol. in-8
Traité des minorités, tutelles et curatelles (Jean Meslé) 1785	1 vol. in-4
Traité des biens propres réels par De Renusson (1700)	1 vol. in-4
Actes de notoriété par J. B. Denisart (1759)	1 vol. in-8
Code civil de la Province de Québec, par De Bellefeuille	1 vol. in-12
Notes sur la coutume de Paris par Ramsay.	
Répertoire de la jurisprudence du notariat (1860)	9 vol. in-8
Histoire du Canada, par Garneau	3 vol. in-8
Histoire de la famille (Gaume)	2 vol. in-8
L'Empire Chinois	2 vol. in-8
Voyage en Tartarie	1 vol. in-8
Grammaire philosophique et littéraire (Levizac)	2 vol.
La Grammaire des grammaires (1811), par Girault-Duvivier	2 vol. in-8
Journal de l'Instruction Publique, 1857-63.	3 vol.
Mémorial de Ste-Hélène, par Las Cases (illustré)	1 vol. in-4
Mélanges littéraires	1 vol. in-4
Journal pour tous, tome 2	1 vol. in-4
Album du Canadien (1849)	1 vol. in-8
Catéchisme de Persévérance (Gaume), 1831	8 vol. in-8
Vie des Pères martyrs, par Gadescard	10 vol. in-8
Questions et réponses sur le droit criminel du B.C. (Perrault)	

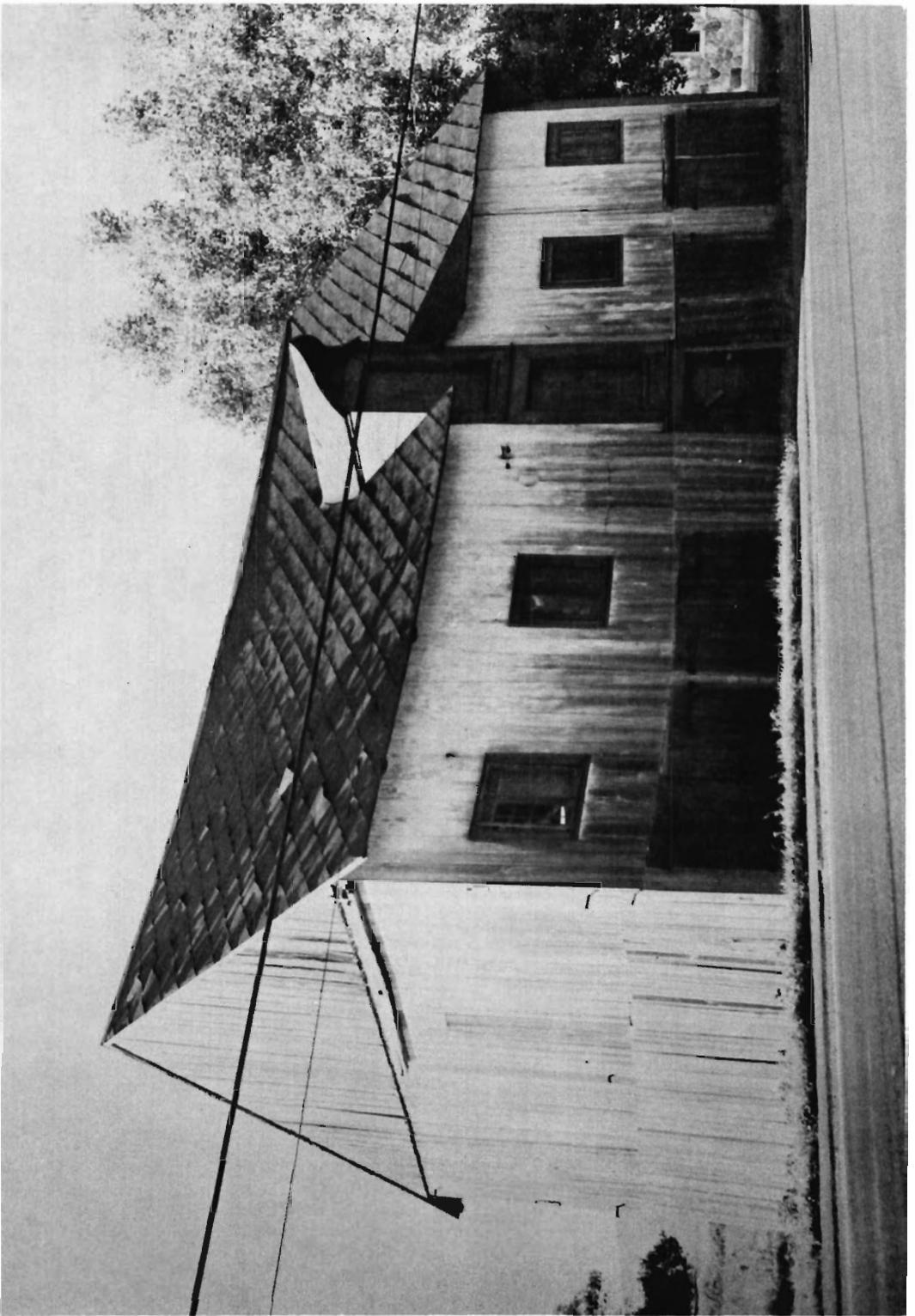
Lois criminelles, par Crémazie	1 vol. in-8
Le juge à paix et officiers de paroisses pour la Province de Québec traduit par Perrault.	1 vol. in-8
Commentaires sur les lois anglaises (Blackstone)	6 vol. in-8
Mémoires du Père: L'enfant confesseur du roi	2 vol. in-8
La nouvelle maison rustique, ancienne édition, avec gravures	3 vol. in-4
Actes et ordonnances du Bas-Canada	1 vol. in-8
L'agriculture, journal officiel de la Chambre d'agriculture	7 vol. in-8
Traité des Fiefs (Pacquet)	1 vol.
Traité du droit de Quint	
Lower Canada, collection de décisions du Bas-Canada, vol. 1er en 1857 jusqu'à 1877	12 vol. in-8
Le Canada à l'Exposition Universelle de 1855 (Taché)	1 vol. in-8
Lower Canada reports, décisions des tribunaux du B.-Canada	17 vol. in-8
Les 92 résolutions, Etat de la Province, discussion sur les subsides	1 vol. in-8
Nouvelle géographie à l'usage des deux sexes par le Citoyen (Munier)	2 vol. in-8
Concession des seigneuries	1 vol. in-8
Le Coin du feu (Journal)	1 vol. in-8
Le Fantasque	2 vol.
Mélanges religieux	1 vol.
Revue de Législation, de Jurisprudence (Lelièvre & Angers)	2 vol. in-8
Histoire des Abénaquis (Maurault)	1 vol. broché
Notice sur les missions du Diocèse de Québec (1839)	1 vol.
Rapport des Missions (1859)	1 vol.
La France aux Colonies, par E. Rameau	1 vol. in-8
Le Fratricide (Walsk)	1 vol. in-8
Relations, etc. (Bressani)	1 vol. in-8
Etudes sur la colonisation du Bas-Canada (Drapeau)	1 vol.
Exploration géologique (années 1853-56)	1 vol.
Gazette des Campagnes 1 à 6, année incluse	3 vol. in-4
Lois civiles du Bas-Canada, des Rivières Beaubien	1 vol.
Acte des Municipalités et des Chemins du Bas-Canada (1855)	1 vol.
Choix de voyages (Macarthy)	6 vol. in-8
Rapport du Comité spécial et témoignages (1829) Pétition de la ville de Montréal.	
La cuisinière modèle	1 vol.
Le jardinier pratique	1 vol.
Lettres sur la Réforme	1 vol.
Institution du droit français, par Argon	2 vol.
Nouveau commentaire sur la Coutume de Paris (Ferrière)	2 vol. in-12
Principes de la Jurisprudence française par Prévost de la Jarmès (1759)	1 vol.
Instruction sur les Conventions (1779)	1 vol.
Traité du gouvernement spirituel et temporel des paroisses	1 vol.

Ordonnances par le Gouvernement et le Conseil législatif, le 1er volume contenant les articles de la Capitulation depuis la 17e année de George III, 1er vol. et Statuts provinciaux jusqu'à 1876 inclus cette année	52 vol.
Statuts refondus du Canada	1 vol.
Statuts refondus du Bas-Canada	1 vol.
Edits et ordonnances concernant le Canada	2 vol.
Index des ordonnances du Bas-Canada jusqu'à la 57e George III	1 vol. in-8
Edits et ordonnances concernant le Canada (1854)	3 vol.
Index des lois, statuts et ordonnances	1 vol.
Revised Statutes of Lower Canada (1845)	1 vol.
Projet du Code de Procédure du Bas-Canada (1866)	
Histoire de la découverte de l'Amérique (enfants)	2 vol. in-12
Agronome	2 vol. in-12
Histoire de l'Eglise	1 vol. in-12
Histoire de la religion, par Lhomond	1 vol. in-12
Théorie des matières féodales et usuelles (Hervé)	8 vol. in-12
Le spectateur ou le Socrate moderne (1754)	7 vol. in-12
Histoire des révolutions de l'Angleterre	1 vol.
Eraste ou l'ami de la jeunesse	2 vol. in-12
Notes diverses à un jeune curé de campagne	1 vol. in-12
Abrégé de la bibliothèque portative des écrivains français	1 vol.
Conférences (Holmes)	
Collection du Quebec Almanack: 1816; 1827 à 1877.	
Mélanges religieux (Journal), de 1842 à sept. 1848.	5 vol.

## TABLE DES MATIERES

	pages
PRESENTATION . . . . .	3
INTRODUCTION . . . . .	5
CHAPITRE I : JEUNESSE ET ETUDES . . . . .	8
CHAPITRE II : NOTAIRE PUBLIC A 21 ANS . . . . .	19
CHAPITRE III : MARIAGE D'AMABLE MORIN ET CONSTRUCTION DE SA MAISON. . . . .	31
CHAPITRE IV : AMABLE MORIN, PAROISSIEN MODELE ET MARGUILLIER ACTIF . . . . .	42
CHAPITRE V : MAITRE DE POSTE, MAGASINIER, CULTIVATEUR ET PECHEUR. . . . .	60
CHAPITRE VI : CONSULTANT DE LA CORPORATION DU COLLEGE DE STE-ANNE. . . . .	75
CHAPITRE VII : LA FIN DE SES JOURS. . . . .	79
CONCLUSION : . . . . .	85
APPENDICES :	
Appendice I: LES ENFANTS DE JEAN-BAPTISTE MORIN . . . . .	88





	pages
Appendice II : LES FERMES DE JEAN-BAPTIS- TE MORIN. . . . .	89
Appendice III: BREVET D'APPRENTISSAGE D'A- MABLE MORIN. . . . .	90
Appendice IV : LA SECONDE PARTIE DE LA LETTRE DE L'ABBE DAVID- HENRI TETU A MGR L'AR- CHEVEQUE DE QUEBEC . . . .	92
Appendice V : NOTICE BIOGRAPHIQUE DE ME MOYSE MORIN, NOTAIRE, FRE- RE D'AMABLE . . . . .	93
Appendice VI : DESCRIPTION DU FILET A MAR- SOUINS INVENTE PAR ME MOYSE MORIN, NOTAIRE, DE SAINT- PATRICE DE RIVIERE-DU-LOUP. .	95
Appendice VII: LES VOLUMES DE LA BIBLIOTHE- QUE D'AMABLE MORIN, NOTAIRE, A SA MORT LE 29 OCTOBRE 1877	96
TABLE DES MATIERES . . . . .	100

## CAHIERS D'HISTOIRE

## No. 1

CARON, Adrien, prêtre, La mission du Père Paul Lejeune s.j., sur la Côte-du-Sud, 1633-34, La Pocatière, 1963, 25 p. Tiré à part de RHAF, vol. XVII, no. 3, p. 371-395. épuisé.

## No. 2

CARON, Adrien, prêtre, Les débuts de Saint-Damase, Comté de l'Islet, de 1861 et 1880 jusqu'en 1924, La Pocatière, 1965, 86 p., 23 cm, ill., cartes.  
\$ 0.75

## No. 3

CARON, Adrien, prêtre, Les Monts Notre-Dame, La Pocatière, 1968, 29 p., 23 cm, cartes, notes infra-paginales.  
\$ 0.50

## No. 4

LEVESQUE, Hubert, prêtre, Le Fief Saint-Denis. Etude sur l'évolution géographique comparative de trois paroisses issues du Fief Saint-Denis, La Pocatière, 1971, 72p., 22 cm, graphiques, cartes, tableaux, biblio.  
\$ 0.75

## No. 5

MORIN, Louis, Le Calendrier folklorique de Saint-François de la Rivière-du-Sud, La Pocatière, 1972, 148 p., 24 cm, graphiques, cartes, appendices.  
\$ 1.25

## No. 6

DUMONT, J.-Napoléon, prêtre, Une industrie centenaire: Ouellet & Frère Kamouraska Inc. de St-Joseph de Kamouraska, La Pocatière, 1972, 56 p., 23 cm, photos, historique du moulin Ennis-Ouellet.

\$ 1.00

MARTIN, Roland, Les premiers seigneurs de Sainte-Anne-de La Pocatière, La Pocatière, 1973, 148 p., 23 cm, cartes, dessins, appendices.

\$ 1. 50

## No. 8

LAVALLEE, Robert, p.b., Petite histoire de Berthier, La Pocatière, 1973, 216 p., 23 cm, dessins.

\$ 1. 50

## No. 9

GABORIAULT, Victor, c.s.v., Charles-Eusèbe Dionne, naturaliste, La Pocatière, 1974, 144 p., 23 cm, Biographie d'un naturaliste et ornithologiste célèbre, né à Saint-Denis-de-la-Bouteillerie.

\$ 1. 50

## No. 10

MARTIN, Roland, Saint-Roch-des-Aulnaies, Les seigneurs, le manoir, le moulin banal, les maisons de pierre, La Pocatière, 1975, 160 p., 23 cm, carte, photographies, appendices.

\$ 2. 00

## No. 11

MARTIN, Roland, Amable Morin, notaire de chez nous, premier tabellion résident de Saint-Roch-des-Aulnaies, La Pocatière, 1976, 104 p., 23 cm, photographies, appendices.

\$ 2. 00

N.B. Ces Cahiers d'histoire ainsi que d'autres publications concernant la Côte-du-Sud sont en vente à la Société Historique de la Côte-du-Sud, a/s Guy Théberge, responsable du service de librairie, C.E.G.E.P. de La Pocatière, (Kamouraska), Québec, Canada. GOR 120.

Prière d'ajouter 10% pour les frais. Réduction habituelle pour les libraires.

CI - GIT

AMABLE  
 MORIN ECR  
 NOTAIRE  
 DÉCÉDÉ  
 LE 29 OCTOBR  
 E DE L'ANNÉE

1877

AGÉ DE  
 84 ANS .

R... I... P.

MARIE  
 BEINE  
 CAUVREAU  
 SON ÉPOUSE  
 DÉCÉDÉE  
 LE 14 FEVRIER

1855

AGÉE  
 DE 70 ANS

R... P.



“Je ne passerai qu'une seule fois dans ce monde.  
“Par conséquent, tout bien que je puis faire, toute  
“bonté que je puis manifester à un être humain,  
“que ce soit tout de suite. Que je ne tarde ni  
“n'omette de le faire, car je ne repasserai pas par  
“ce chemin”.

*Etienne de Grellet.*